

Implantation des pavillons scolaires modulables
École Schaller
87 Avenue Charles Schaller, 1160 Auderghem

Maître d'ouvrage

Fédération Wallonie-Bruxelles
Ministère de la communauté française
44 Boulevard Léopold II, 1080 Bruxelles

Architecte

JAVA architecten/s
10A Foppensstraat, 1070 Brussels
info@java-archi.com

SOMMAIRE

01. **Note explicative**
02. **Formulaire de demande de permis d'urbanisme (Annexe 1)**
03. **Photos significatives**
04. **Plans (localisation, implantation, réalisation)**
05. **Plans de synthèse**
06. **Renseignements relatifs au titre de propriété**
07. **Avis du SIAMU + Jeu de plans cachetés par le SIAMU**
08. **Proposition PEB**
09. **Formulaire statistique INS**
10. **Vues axonométriques**
11. **Preuve de paiement des frais de dossier**
12. **Formulaire du domaine public**
13. **Rapport incidence**

01. Note explicative

NOTE EXPLICATIVE

1. CONTEXTE

Suite à la saturation des écoles à laquelle doit faire face l'enseignement en Communauté française, en particulier sur la région bruxelloise, la décision de créer des nouvelles places dans les écoles, via l'implantation de modules préfabriqués « mobiles » dans les établissements scolaires concernés, pour la fin août 2014, a été prise par la Gouvernement de la Communauté française.

2. OBJET

La demande de permis ci-jointe a pour objet l'extension de l'École Schaller à Auderghem.

Cette extension consiste en la construction de cinq nouvelles classes et de sanitaires par l'intermédiaire de 21 modules préfabriqués assemblée sur place avec un impact minimum sur l'environnement, dans la mesure où ceux-ci seront à terme démontés..

Les nouveaux pavillons se situent sur une zone actuellement non accessible aux enfants, ce qui ne diminuera en rien les cours de récréation.

Le faible pourcentage de nouveaux élèves par rapport à la situation existante ne modifiera que très peu les flux actuels.

La zone de kiss&ride ne sera pas modifiée.

3. DESCRIPTION

Les pavillons modulaires seront construits sur un niveau (rez-de-chaussée) et comprendront au total 3 classes destinées à des élèves de l'enseignement primaire et 2 classes destinées à des élèves de l'enseignement maternel à raison de 20 à 25 élèves par classe. Les bâtiments ont une superficie totale de 381m². Les 4 façades sont en aluminium laqué, de couleur grise (RAL 7035) Les châssis sont en PVC blanc de RAL 9010. Le bâtiment est placé au même endroit que l'implantation précédente (voir étude d'incidence).

- Timing indicatif:

Le bâtiment modulaire doit être installé en automne 2017.

- Spécificité:

La majeure partie de la construction des modules se faisant en usine, il n'y aura pas de nuisance particulière due au bruit ou à la poussière. La seule nuisance prévue est liée à la mobilité lors de la livraison des modules préfabriqués. Néanmoins, celle-ci ne durera qu'un ou deux jours au maximum et est prévue pendant les congés scolaires ou en weekend.

4. ÉNERGIE

En matière d'énergie, le pavillon dispose d'une dérogation et doit respecter l'ordonnance sur la PEB 2014.

5. DÉROGATIONS

- Au niveau du RRU

**dérogation à l'article 16 (collecte des eaux pluviales) du Titre I du Règlement Régional d'Urbanisme.*

Le système de préfabrication prévoit des descentes pluviales dans chaque angle des containers, l'eau pluviale ne sera pas collectée.

Date: 05/07/2017

Signature architecte,

Signature Maître d'Ouvrage,

Julien Tregarot
JAVA architecten/s
10A Foppensstraat, 1070 Brussels
info@java-archi.com

Fédération Wallonie-Bruxelles.
Ministère de la communauté française.
44 Boulevard Léopold II, 1080 Bruxelles

02. Formulaire de demande de permis d'urbanisme (Annexe 1)

CADRE III	Objet de la demande (<i>intitulé synthétique de la demande</i>)
<p>Placement des pavillons scolaires modulaires (modules préfabriqués) pour l'Ecole Schaller afin de réaliser deux classes maternelles et trois classes primaires - voir note explicative.</p>	

CADRE IV	Identification de la demande – Types d'actes et travaux (<i>cocher le(s) type(s) de travaux concernés par la demande</i>)
<p><input checked="" type="checkbox"/> 1. Construire, reconstruire, transformer et/ou placer une installation fixe</p> <p style="margin-left: 20px;"><input checked="" type="checkbox"/> 1.1 avec l'intervention obligatoire d'un architecte (<i>cfr chap. II et chap. III, section 1, sous-section 1 de l'arrêté</i>)</p> <p style="margin-left: 20px;"><input type="checkbox"/> 1.2. sans l'intervention obligatoire d'un architecte (<i>cfr chap. II et chap. III, section 1, sous-section 2 de l'arrêté</i>)</p> <p><input type="checkbox"/> 2. Démolir sans reconstruire (<i>cfr chap. II et chap. III, section 2 de l'arrêté</i>)</p> <p><input type="checkbox"/> 3. Modifier la destination ou l'utilisation de tout ou partie d'un bien <u>bâti</u> (<i>cfr chap. II et chap. III, section 3 de l'arrêté</i>)</p> <p><input type="checkbox"/> 4. Modifier le nombre de logements dans une construction existante (<i>cfr chap. II et chap. III, section 3 de l'arrêté</i>)</p> <p><input type="checkbox"/> 5. Placer (<i>nombre</i>) dispositif(s) de publicité (<i>cfr chap. II et chap. III, section 4, sous-section 1 de l'arrêté</i>)</p> <p><input type="checkbox"/> 6. Placer (<i>nombre</i>) enseigne(s) et/ou publicité(s) associée(s) à l'enseigne (<i>cfr chap. II et chap. III, section 4, sous-section 2 de l'arrêté</i>)</p> <p><input type="checkbox"/> 7. Modifier la destination ou l'utilisation d'un bien <u>non bâti</u> (<i>cfr chap. II et chap. III, section 5 de l'arrêté</i>)</p> <p><input type="checkbox"/> 8. Utiliser un terrain pour le dépôt, pour le stationnement de véhicules ou pour le placement d'installations mobiles pouvant être utilisées pour l'habitation (<i>cfr chap. II et chap. III, section 6 de l'arrêté</i>)</p> <p><input type="checkbox"/> 9. Abattre (<i>nombre</i>) arbre(s) à haute tige (hors voirie) (<i>cfr chap. II et chap. III, section 7 de l'arrêté</i>)</p> <p><input type="checkbox"/> 10. Aménager un espace vert et/ou modifier le relief du sol, déboiser ou encore défricher ou modifier la végétation d'une zone dont le Gouvernement jugerait la protection nécessaire (<i>cfr chap. II et chap. III, section 8 de l'arrêté</i>)</p> <p><input type="checkbox"/> 11. Réaliser des travaux d'infrastructure et/ou d'aménagement urbain (<i>cfr chap. II et chap. III, section 9 de l'arrêté</i>)</p> <p><input type="checkbox"/> 12. Placer ou modifier une installation de télécommunication (<i>cfr chap. II et chap. III, section 10 de l'arrêté</i>)</p> <p><input type="checkbox"/> 13. Placer des installations temporaires événementielles ou liées à un chantier (<i>cfr chap. II et chap. III, section 11 de l'arrêté</i>)</p> <p><input type="checkbox"/> 14. Réaliser des actes et travaux concernant un bien classé ou inscrit sur la liste de sauvegarde ou en cours de classement ou d'inscription (<i>cfr chap. II et chap. IV de l'arrêté</i>) (<i>le cas échéant, cocher également le(s) type(s) d'actes et travaux visés aux points 1 à 13</i>).</p> <p><input type="checkbox"/> 15. Autre</p>	

CADRE V	Particularité(s) de la demande (<i>cocher le(s) type(s) de procédure concernée par la demande</i>)
<p><input checked="" type="checkbox"/> Demande de permis d'urbanisme à durée limitée.</p> <p><input type="checkbox"/> Demande de permis d'urbanisme avec étude ou rapport d'incidences, en urbanisme (annexe A ou B du CoBAT).</p> <p><input type="checkbox"/> Demande de permis d'urbanisme pour un « projet mixte » (nécessitant simultanément un permis d'environnement de classe IA ou IB).</p> <p><input type="checkbox"/> Demande de permis d'urbanisme faisant suite à un certificat d'urbanisme. Certificat délivré le : réf communale : réf régionale :</p> <p><input type="checkbox"/> Demande de permis d'urbanisme concernant un bien classé ou inscrit sur la liste de sauvegarde ou en cours de classement ou d'inscription. date de l'arrêté :</p> <p><input type="checkbox"/> Demande de « permis d'urbanisme modificatif » (portant sur des parties non mises en œuvre d'un permis délivré et en cours de validité). permis initial délivré le : réf communale : réf régionale :</p> <p><input type="checkbox"/> Modification d'une demande de permis d'urbanisme en cours de procédure. réf communale : réf régionale : de la demande initiale.</p> <p>-----</p> <p><input type="checkbox"/> Demande ne présentant aucune des particularités précédentes.</p>	

CADRE VI		Caractéristiques du projet (remplir les cases pertinentes en fonction du projet)	
<i>NB : en cas de bâtiments multiples, remplir le tableau ci-dessous pour la globalité du projet et un tableau par bâtiment détaillant les données pertinentes.</i>			
<u>TERRAIN</u> Superficie du terrain (m ²)		S	23.918..
			Existant
			Projeté
<u>CONSTRUCTION HORS-SOL</u> Total de la superficie de plancher de tous les niveaux hors-sol (totalement ou partiellement) (m ²)		P	8.375..
Rapport plancher hors-sol/superficie du terrain		P/S	0,35....
Volume total de la construction hors-sol (m ³)			30.648
<u>EMPRISE DE LA CONSTRUCTION</u> Superficie au sol, calculée en projection horizontale sur la(les) parcelle(s), occupée ou surplombée par des constructions hors-sol, déduction faite des auvents et marquises (m ²)		E	5.805..
Taux d'emprise		E/S	0,24....
<u>SUPERFICIE IMPERMEABLE</u> Superficie totale de la (des) construction(s), cumulée à la superficie de toutes les surfaces imperméables égouttées, telles que les voies d'accès, aires de stationnement, terrasses, constructions enterrées, ... (m ²)		I	12.471
Taux d'imperméabilisation		I/S	0,52....
<u>SUPERFICIE DE TOITURE VERTE OU VERDURISEE/VEGETALISEE</u> (m ²)		
<u>CITERNE D'EAU DE PLUIE</u> (m ³)		
<u>BASSIN D'ORAGE</u> (m ³)		
<u>LOGEMENT</u> Nombre de : - studios - appartements 1 ch. - appartements 2 ch. - appartements 3 ch. - appartements 4 ch. ou plus - maisons unifamiliales		
Nombre total de logements		L
Densité de logements par hectare		L/Sx10. 000
Superficie de terrain (m ²) par logement		S/L
<u>LOGEMENT COLLECTIF</u> Nombre de chambres ou d'entités		
<u>ETABLISSEMENT HÔTELIER</u> Nombre de chambres ou d'entités		

CADRE IX		Actes et travaux d'infrastructure et/ou d'aménagement urbain et/ou d'aménagement d'espace vert			
VOIRIES :	Hierarchie		Propriété		
	résidentielle locale	interquartier principale	communale régionale	privée autre :	
Nature des travaux		voirie : à créer	en totalité (de façades à façades) en partie du profil en travers		à rénover/modifier en totalité (de façades à façades) en partie du profil en travers
Aménagement		Existant		Projeté	
Aire d'intervention (<i>superficie totale en m²</i>)		
- pleine terre (<i>superficie totale en m²</i>)		
- revêtement semi-perméable (<i>superficie totale en m²</i>)		
- revêtement imperméable (<i>superficie totale en m²</i>)		
Berme/pelouse (<i>m²</i>)		
Berme/pelouse (<i>m linéaires</i>)		
Arbre à haute tige (<i>nombre</i>)		
Arbre à haute tige (<i>essence</i>) (NB : en cas d'essences variées, fournir un tableau similaire complémentaire, en annexe)		
				Type de revêtement	
		Existant	Projeté	Existant	Projeté
Voirie (<i>m²</i>) dont :	
- chaussée carrossable (<i>m²</i>)	
- chaussée carrossable (<i>m linéaires</i>)	
- stationnement global (<i>m linéaires</i>)	
- stationnement global (<i>nombre d'emplacements</i>)	
- stationnement PMR (<i>nombre d'emplacements</i>)	
- stationnement taxi (<i>nombre d'emplacements</i>)	
- stationnement voitures partagées (<i>nombre d'emplacements</i>)	
- stationnement vélos (<i>nombre d'emplacements</i>)	
- station de vélos partagés (<i>nombre d'emplacements</i>)	
- zone de livraison (<i>m linéaires</i>)	
- piste cyclable marquée (<i>m linéaires</i>)	
- arrêt de transports en commun (<i>nombre et m linéaires</i>)	
- site propre transports en commun uniquement (<i>m linéaires</i>)	
- site propre transports en commun + taxis (<i>m linéaires</i>)	
- site propre transports en commun + vélos (<i>m linéaires</i>)	
- Trottoir (<i>m²</i>)	
- Trottoir (<i>m linéaires</i>)	
- Trottoir cyclo-piéton (<i>m²</i>)	
- Trottoir cyclo-piéton (<i>m linéaires</i>)	
ECLAIRAGE PUBLIC		Existant		Projeté	
Typologie (<i>ex : console, poteau, axiale, ...</i>)		
Longueur (<i>m linéaires</i>)		
Points lumineux (<i>nombre</i>)		
Consommation (<i>kw/h</i>)		
COURS ET ETENDUES D'EAU		Existant		Projeté	
Curage d'un cours d'eau (<i>m linéaires</i>)		
Curage d'une étendue d'eau (<i>m²</i>)		
Restauration des berges (<i>m linéaires</i>)		
Restauration d'un cours d'eau voûté (<i>m linéaires</i>)		
Remise à ciel ouvert (<i>m linéaires</i>)		
ESPACES VERTS		Existant		Projeté	
Types d'espace vert (<i>ex : parc, bois, terrain de sport, etc.</i>)		
Superficie de l'espace vert (<i>m²</i>)		
Taux d'imperméabilisation		
Emprise des travaux (<i>m²</i>)		
Type de travaux		création	modification/rénovation	suppression	
OUVRAGES D'ART & AUTRES INFRASTRUCTURES					
Passerelle	mode :	longueur (<i>m</i>) :	surface tablier (<i>m²</i>) :		
Pont	mode :	longueur (<i>m</i>) :	surface tablier (<i>m²</i>) :		
Tunnel	mode :	longueur (<i>m</i>) :	volume en sous-sol (<i>m³</i>) :		
Bassin d'orage	capacité (<i>m³</i>) :	surface (<i>m²</i>) :	
Ligne de métro	longueur (<i>m</i>) :	voies (<i>nbre</i>) :	stations (<i>nbre</i>) :		
Ligne de chemin de fer	longueur (<i>m</i>) :	voies (<i>nbre</i>) :	stations (<i>nbre</i>) :		
Autre				

CADRE X	Réglementation en vigueur et dérogations sollicitées
La réglementation applicable au projet faisant l'objet de la demande :	
Le Plan régional d'affectation du sol (PRAS), le Règlement régional d'urbanisme (RRU) et (à cocher et remplir, le cas échéant) :	
<input type="checkbox"/> Le plan particulier d'affectation du sol (PPAS) : <input checked="" type="checkbox"/> Le règlement communal d'urbanisme (ou des bâtisses) (RCU) : <input type="checkbox"/> Le règlement d'urbanisme zoné (communal ou régional) : <input type="checkbox"/> Le permis de lotir : <input type="checkbox"/> L'arrêté de classement ou d'inscription sur la liste de sauvegarde ou d'ouverture de la procédure : <input type="checkbox"/> Autre :	
Les dérogations sollicitées (énumérer, expliquer et motiver les dérogations éventuelles) :	
<p style="text-align: center;">VOIR NOTE EXPLICATIVE</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	
<i>NB : en cas de manque de place, compléter sur une fiche similaire, en annexe ou dans la note explicative visée à l'article 5, 2° de l'arrêté.</i>	

CADRE XI	Liste des documents joints à la demande de permis d'urbanisme (cocher les documents joints à la demande)
Types de documents	
<input checked="" type="checkbox"/> 01. Formulaire de demande de permis d'urbanisme (= Annexe 1. de l'arrêté)	
<input checked="" type="checkbox"/> 02. Note explicative	
<input checked="" type="checkbox"/> 03. Photos significatives	
<input checked="" type="checkbox"/> 04. Plans (localisation, implantation, réalisation, détails)	
<input checked="" type="checkbox"/> 05. Plans de synthèse (dossier A3)	
<input checked="" type="checkbox"/> 06. Renseignements relatifs au titre de propriété	
<input checked="" type="checkbox"/> 07. Preuve du paiement des frais de dossier	
08. Avertissement au(x) (co)propriétaire(s) (= Annexe 2. de l'arrêté) + Preuve de l'avertissement	
09. Mandat	
<input checked="" type="checkbox"/> 10. Avis du SIAMU + Jeu de plans cachetés par le SIAMU	
<input checked="" type="checkbox"/> 11. Proposition PEB	
<input checked="" type="checkbox"/> 12. Note préparatoire à l'étude d'incidences ou rapport d'incidences	
13. Evaluation appropriée requise par la législation relative à la conservation de la nature	
14. Document relatif à la reconnaissance de l'état du sol (RES)	
15. Note motivée ou tout autre document pouvant être imposé par un plan d'affectation du sol ou un règlement d'urbanisme	
16. Autorisation préalable du gestionnaire du cours d'eau	
<input checked="" type="checkbox"/> 17. Formulaire statistique INS	
<input checked="" type="checkbox"/> 18. Axonométrie	
19. Reportage photographique intérieur	
20. Pièce justifiant l'existence d'un chantier	
21. Visuel de la publicité sur bache de chantier et/ou vinyle publicitaire ou assimilé	
22. Montage photos -24. Accusé de réception du permis d'environnement, pour les installations de télécommunication ????	
Liste des documents spécifiques relatifs aux biens classés ou inscrit sur la liste de sauvegarde (ou en cours de classement ou d'inscription)	
23. Note d'intentions	
24. Etudes préliminaires	
25. Plans comprenant un relevé des éléments architecturaux ou de végétation et les détails d'exécution des interventions	
26. Description des travaux et des techniques	
Autre(s)	
...	
...	

CADRE XII	Identité et déclaration de l'architecte (à remplir pour les actes et travaux pour lesquels l'intervention d'un architecte est obligatoire)
1/ L'architecte auteur des plans	
L'architecte auteur des plans est :	
<input type="checkbox"/> un architecte	
<input checked="" type="checkbox"/> une « société architecte »	
<input type="checkbox"/> l'association de fait, dénommée : et dont le mandataire est : <input type="checkbox"/> un architecte <input checked="" type="checkbox"/> une « société architecte »	
Coordonnées de l'architecte : M/Mme – Prénom : Nom :	
N° registre national : N° matricule (Ordre des architectes) :	
Adresse :	
Code postal : Localité :	
Téléphone : Fax : E-mail :	
Coordonnées de la « société architecte » : Nom : JAVA Architecten/s	
Forme juridique : SPRL N° d'entreprise : BE0896 059373 N°matricule (Ordre des architectes) : B400219	
Adresse du siège social : 10A rue Foppens	
Code postal : 1070 Localité : Bruxelles	
Représentée par l'architecte : Julien Tregarot	
Téléphone : 02 527 41 80 Fax : E-mail : info@java-archi.com	
2/ L'architecte chargé du contrôle	
L'architecte chargé du contrôle de l'exécution des travaux et de leur conformité au permis d'urbanisme ainsi qu'à la réglementation en vigueur est : <input checked="" type="checkbox"/> le susnommé auteur des plans <input type="checkbox"/> autre (coordonnées) :	
.....	
.....	
<i>Dans le cas où l'architecte chargé du contrôle est différent de l'architecte auteur des plans, le demandeur est tenu de fournir l'identité de l'architecte chargé de la mission de contrôle, à l'autorité délivrante, avant le début des travaux.</i>	
3/ Déclaration de l'architecte auteur des plans	
Je déclare être en droit d'exercer la profession d'architecte en Belgique et être valablement assuré.	
Je déclare avoir pris connaissance de la réglementation en vigueur visée au cadre X.	
Je déclare <input type="checkbox"/> n'avoir relevé aucune contradiction entre ces dispositions et le projet faisant l'objet de la demande	
<input checked="" type="checkbox"/> relever que le projet faisant l'objet de la demande nécessite des dérogations sollicitées au cadre X.	
Je certifie que les renseignements repris dans le présent cadre sont sincères et exacts.	
Le (date) 05/07/2017	Signature de l'architecte Julien Tregarot

CADRE XIII	Auteur de projet (à remplir, le cas échéant, si l'auteur des plans est un professionnel (paysagiste, architecte d'intérieur, géomètre, graphiste,...) et si les actes et travaux ne nécessitent pas l'intervention obligatoire d'un architecte)
Coordonnées de l'auteur de projet et/ou d'autre(s) intervenant(s)	
M/Mme - Prénom : Nom : Profession :	
Adresse :	
.....	
Téléphone : Fax : E-mail :	

CADRE XIV	Déclaration du demandeur
Je déclare avoir pris connaissance de la réglementation en vigueur visée au cadre X	
<input type="checkbox"/> Je déclare n'avoir relevé aucune contradiction entre ces dispositions et le projet faisant l'objet de la demande	
<input checked="" type="checkbox"/> Je sollicite les dérogations mentionnées dans le cadre X	
Je certifie que les renseignements repris dans le présent cadre sont sincères et exacts.	
Je joins à ma demande les documents répertoriés au cadre XI.	
Le (date) 05/07/2017	Signature(s) Fédération Wallonie-Bruxelles Ministère de la communauté française 44 Boulevard Léopold II, 1080 Bruxelles

Remarque générale : les données fournies dans le cadre de la présente demande sont stockées, aux fins de gestion administrative des demandes de permis, dans la base de données informatique NOVA. Certaines données peuvent également figurer sur le site internet régional de l'urbanisme (exemple : l'affiche d'enquête publique pendant la durée de celle-ci).

GLOSSAIRE des principaux termes utilisés dans le présent formulaire de demande :

Accessoire : complémentaire de l'affectation principale et de superficie relative généralement faible.

Activités artisanales : activités de production où la création, la transformation ou l'entretien de biens meubles s'exerce principalement de manière manuelle et pouvant s'accompagner d'une vente directe au public.

Activités industrielles : activités de production mécanisée portant sur la fabrication ou la transformation de biens meubles ou sur l'exploitation de source d'énergie.

Activités de haute technologie :

1° Recherche en laboratoire ou conception utilisant et mettant en œuvre de manière significative des technologies avancées ;

2° Activités productives de biens et de services recourant de manière significative au transfert de technologies en provenance des universités et des instituts supérieurs d'enseignement ou au résultat des recherches d'un laboratoire ou d'un bureau d'études.

Activités logistiques : processus intégré d'opérations que subit un produit fini après sa fabrication jusqu'à sa livraison au client, y compris l'étiquetage, le conditionnement, le stockage, la gestion de stock, la livraison, l'entretien et le service après vente. Sont assimilés aux activités logistiques, les travaux de gestion ou d'administration et les commerces qui en sont l'accessoire.

Activités productives : activités artisanales, activités de haute technologie, activités industrielles, activités de production de services matériels et de biens immatériels. Sont assimilés aux activités productives, les travaux de gestion ou d'administration, l'entreposage et les commerces qui en sont l'accessoire.

Activités de production de biens immatériels : activités de conception et/ou de production de biens immatériels fondée sur un processus intellectuel ou de communication ou liés à la société de la connaissance (production de biens audiovisuels, de logiciels, studios d'enregistrement, formation professionnelle spécialisée, services pré-presses, call centers, ...) ou encore relevant des technologies de l'environnement.

Activités de production de services matériels : activité de prestation de services ou liée à la prestation de services s'accompagnant du traitement d'un bien indépendamment de son processus de fabrication (ex. : transport de documents, entreposage de biens, services de nettoyage, de dépannage et d'entretien...).

Arbre à haute tige : arbre dont le tronc mesure au moins 40 cm de circonférence à 1,50 mètre de hauteur et qui atteint au moins 4,00 m de hauteur.

Architecte : la profession d'architecte est réglementée en Belgique. Pour pouvoir exercer valablement la profession, il faut être membre d'un des tableaux de l'Ordre des Architectes et être légalement assuré en responsabilité professionnelle (cfr loi du 20/02/1939 sur la protection du titre et de la profession d'architecte et loi du 26/06/1963 créant un Ordre des architectes).

Bassin d'orage : bassin dont la fonction essentielle est d'offrir un volume correctement dimensionné permettant, lors d'événement pluvieux intenses, un stockage temporaire de l'eau de pluie, avant redistribution lente vers un exutoire.

Bureau : local affecté :

- soit aux travaux de gestion ou d'administration d'une entreprise, d'un service public, d'un indépendant ou d'un commerçant ;

- soit à l'activité d'une profession libérale, à l'exclusion des professions médicales et paramédicales ;

- soit aux activités des entreprises de service intellectuel à l'exclusion des activités de production de services matériels et de biens immatériels.

Citerne d'eau de pluie : citerne dont la fonction essentielle est le stockage de l'eau de pluie en vue de sa réutilisation pour des usages domestiques.

Commerce : ensemble des locaux accessibles au public dans lesquels lui sont fournis des services ou dans lesquels lui sont vendus des biens meubles, y compris les bureaux accessoires et locaux annexes.

Commerce de gros : ensemble des locaux dans lesquels sont vendus des biens meubles en quantités importantes à des détaillants, y compris les bureaux accessoires et locaux annexes.

Enseigne : inscription, forme ou image ou ensemble de celles-ci apposée sur un immeuble et relatif à une activité qui s'y exerce. Ne peut être assimilée à une enseigne une mention profitant à des tiers, telle que l'indication d'une marque ou de leurs produits.

Entreposage : stockage de biens meubles à ciel ouvert ou non.

Équipement d'intérêt collectif ou de service public : construction ou installation qui est affectée à l'accomplissement d'une mission d'intérêt général ou public, notamment les services des pouvoirs locaux, les immeubles abritant les assemblées parlementaires et leurs services, les équipements scolaires, culturels, sportifs, sociaux, de santé, de culte reconnus et de morale laïque. Sont également considérés comme de l'équipement d'intérêt collectif ou de service public, les missions diplomatiques, les postes consulaires de carrière des États reconnus par la Belgique ainsi que les représentations des entités fédérées ou assimilées de ces États. Sont exclus les locaux de gestion ou d'administration des autres services publics.

Établissement hôtelier : établissement d'accueil de personnes pouvant offrir des prestations de services à la clientèle, tel que hôtel, auberge, auberge de jeunesse, motel, pension, apart-hôtel, flat-hôtel, ...

Grand commerce spécialisé : commerce de superficie supérieure ou égale à 500 m² et dont l'activité consiste en la fourniture de services ou la vente de biens meubles qui relève d'un secteur spécialisé à l'exclusion du secteur alimentaire.

Logement : ensemble de locaux ayant été conçus pour l'habitation ou la résidence d'une ou plusieurs personnes, pour autant qu'une autre affectation n'ait pas été légalement implantée, en ce compris les maisons de repos et les lieux d'hébergement agréés ou subventionnés, et à l'exclusion des établissements hôteliers.

Parcelle : parcelle cadastrale.

Publicité : inscription, forme ou image destinée à informer le public ou à attirer son attention, en ce compris le dispositif qui la supporte, à l'exclusion des enseignes et de la signalisation des voiries, lieux et établissements d'intérêt général ou à vocation touristique

Publicité associée à l'enseigne : publicité dont le message publicitaire est axé sur un produit ou un service distribué ou presté par l'occupant commercial ou industriel de l'immeuble et qui n'est pas susceptible d'être modifié pendant la durée du permis.

Situation existante : situation existante de droit et non de fait.

Superficie de plancher : totalité des planchers mis à couvert et offrant une hauteur libre d'au moins de 2,20 m dans tous les locaux, à l'exclusion des locaux situés sous le niveau du sol qui sont affectés au parcage, aux caves, aux équipements techniques et aux dépôts. Les dimensions des planchers sont mesurées au nu extérieur des murs des façades, les planchers étant supposés continus, sans tenir compte de leur interruption par les cloisons et murs intérieurs, par les gaines, cages d'escaliers et d'ascenseurs.

Terrain : parcelle ou ensemble de parcelles contiguës, cadastrées ou non, appartenant à un même propriétaire.

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale du déterminant la composition du dossier des demandes de permis d'urbanisme,

Bruxelles, 2013.

Pour le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale,
Le Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et des Sites, de la Propreté publique et de la Coopération au Développement.

Rudi VERVOORT

Brussel..... 2013.

Voor de Brusselse Hoofdstedelijke Regering,
De Minister-President van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing, Huisvesting, Openbare Nethheid en Ontwikkelingssamenwerking.

03. Photos significatives



V.01



V.04



V.02



V.05



V.03



V.06

04. Plans (localisation, implantation, réalisation)

PLANS ARCHITECTURE

01/01 PLAN DE LOCALISATION
PLAN D'IMPLANTATION PROJÉTÉE
PLANS DE RÉALISATION
AXONOMÉTRIE

05. Plans de synthèse

01/02 PLAN DE LOCALISATION + PLAN D'IMPLANTATION PROJETÉE

02/02 PLAN D'IMPLANTATION PROJETÉE

03/03 PLANS DE RÉALISATION

06. Renseignements relatifs au titre de propriété

RC 2412 /2017

Service Public Fédéral des Finances



Administration générale de la documentation patrimoniale
Team Enregistrement de Bruxelles 5
Rue de la Régence 54, 1000 Bruxelles

ATTESTATION DE PROPRIETE

Le soussigné Bernard CATTOOR, Manager du Team Enregistrement de Bruxelles 5, certifie qu'au vu des documents dont il dispose à ce jour, que :

- La Société Publique d'Administration des Bâtiments Scolaires Bruxellois

est propriétaire pour 1/1 PP de :

AUDERGHEM – 2ème division

02ha 40a 45ca – Bâtiment Scolaire avenue C. Schaller, 87 cadastré Section E nr 33 L70

N.B. L'information fournie doit être vérifiée par les personnes qui en font usage. Nous délivrons les renseignements sur base des données connues et incorporées en ce moment dans notre documentation. Ni l'administration ni son personnel ne pourront être tenus pour responsables d'éventuelles lacunes qui apparaîtraient ultérieurement. La délivrance des renseignements ne déroge pas au principe selon lequel les déclarations de succession doivent TOUJOURS et EN ENTIER être rédigées sous la COMPLETE RESPONSABILITE des déclarants.

Bruxelles, le 31.05.2017

Coût 11,30€ (pour 2 exemplaires)

Le Manager.


Bernard CATTOOR

07. Avis du SIAMU + Jeu de plans cachetés par le SIAMU _____

Cadre réservé à l'administration communale	Cadre réservé au Service d'Incendie :
Commune :	
service:	Réf SI:
personne de contact:	IN:
tél:	Officier:
e-mail:	OUT:
réf:	Facture:
	DATE DE DEPOT :

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AVIS DE PREVENTION INCENDIE

Les données inscrites sur ce formulaire ne seront plus modifiables par la suite. Votre dossier sera traité uniquement si celui-ci est complet. En cas de dossier incomplet, d'informations erronées ou manquantes, votre dossier vous sera renvoyé.

DESCRIPTION du LIEU soumis à AVIS	
Affectation projetée nécessitant avis du SIAMU ..ÉCOLE.FONDAMENTALE.....	
Exemples: Logements, Bureaux, Hôtel, Crèche, Centre médical, avec/sans Parkings, Commerce de détails, Snack, Café, Débit de boissons, Parkings	
Affectation actuelle :	..ÉCOLE.FONDAMENTALE.....
Superficie :	concernée par la demande : ..381..... m ² / totale du bien : ..23.918..... m ² /
Parking :	superficie : ..0..... m ² / ..0..... places
Dénomination :	..ECOLE SCHALLER.....
Rue, n° :	..87.Avenue.Charles.Schaller.....
Commune, code postal :	..1160.Auderghem..... Cadastre : ..2ème DIV. / Section E/3 / Parcelle n° 33L70

COORDONNEES du DEMANDEUR	
>> L'AVIS SERA ENVOYE AU DEMANDEUR <<	
← OU →	
Nom : Mme / Mr .. N° carte d'identité : _____ - _____ - _____ N° Registre National : _____ . _____ . _____ - _____ . _____ Agissant en qualité de : <input type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Locataire <input type="checkbox"/> Gérant <input type="checkbox"/> Autres	Nom de la société ..Fédération Wallonie-Bruxelles. ..Ministère de la communauté française..... Raison sociale du redevable : <input type="checkbox"/> s.a. <input type="checkbox"/> sprl <input type="checkbox"/> s.c. <input type="checkbox"/> s.c.r.l. <input checked="" type="checkbox"/> Autres TVA BE.....
Rue, n° :	..44.Boulevard.Léopold.II.....
Commune, code postal :	..1080.Bruxelles.....
Tél : 02 / 278 42 30	GSM : 0486/09.06.76 e-mail : pierre.pirlot@cfwb.be Fax : 02 / 278 42 09

COORDONNEES de FACTURATION	
>> NE PAS REMPLIR SI IDENTIQUES AUX COORDONNEES DU DEMANDEUR <<	
<i>Les prestations effectuées pour des missions de prévention par le service d'incendie donnent lieu au paiement de la redevance due par la personne physique ou morale au profit de qui la prestation est effectuée – art. 9 de l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 18/12/2003 – M.B. 12.02.2004</i>	
Nom :
Rue, n° :
Commune, code postal :

DATE et SIGNATURE du demandeur ..05/07/2017.....

COORDONNEES de L'ARCHITECTE

Bureau d'architecture : JAVA architecten/s.....
 Personne de contact : Nom, Prénom de l'architecte (n° de matricule) : ...TREGAROT, Julien. (n° B400219).....
 Rue, n° : Rue Foppens, n° 10A.....
 Commune, code postal : Anderlecht / 1070.....
 Tél : 02 / 527 41 80 GSM : e-mail : info@java-archi.com Fax :

OBJET DE LA DEMANDE d'AVIS **A – PERMIS d'URBANISME**

si dossier précédent mentionner : réf. SIAMU :

- a) Construction : Nouvelle Partielle Plans modifiés (***) (suite à avis du SIAMU)
 b) Transformation (*) : Régularisation (**) Intérieure Plans modifiés (***) (suite à avis du SIAMU)

ANNEXES OBLIGATOIRES

- 1- Fiche descriptive des mesures de prévention incendie à destination du SIAMU (cf. modèle joint en annexe)
- 2- Copie du formulaire de la demande de permis d'urbanisme (Annexe 1 de la commune)
- 3- Dossier de plans complet, signés par le demandeur et l'architecte : plan de l'implantation du(des) bâtiment(s) et des abords (1/200^e), plan de chaque niveau, coupes avec altimétrie, façades, détails constructifs côtés, (1/50^e) et photographies significatives
- 4- Liste reprenant la surface brute de chaque niveau (sous-sol compris), signé par le demandeur et l'architecte,
- 5- Note explicative prévue dans le cadre de la demande de permis d'urbanisme
- 6- Plans de compartimentage pour les bâtiments de plus de 1000m², format A3

(*) En supplément : Pour toutes les transformations, veuillez fournir :

Plans de la situation existante et projetée

(**) En supplément : Pour les régularisations, veuillez fournir :

Plans de situation de fait, de droit et/ou projetée

(***) En supplément : Pour les modifications, veuillez fournir :

Liste des modifications et plans de synthèse de celles-ci

 B – PERMIS d'ENVIRONNEMENT

si dossier précédent mentionner : réf. SIAMU :

- Nouvelle demande Modification Renouvellement

ANNEXES OBLIGATOIRES

- 1- Fiche descriptive des mesures de prévention incendie à destination du SIAMU (cf. modèle joint en annexe)
- 2- Copie du formulaire de demande de permis d'environnement et ses annexes
- 3- Plans de synthèse, format A3, localisation des installations soumises à avis du SIAMU

 C – PERMIS MIXTE (d'urbanisme et d'environnement)

si dossier précédent mentionner : réf. SIAMU :

- Nouvelle demande Modification

ANNEXES OBLIGATOIRES

- 1- L'ensemble des annexes demandés dans les rubriques A et B

 D – AVIS SIAMU Pour EVENEMENTS

si dossier précédent mentionner : réf. SIAMU :

- Nouvelle demande (1^{ère} édition) Réédition

(Les demandes d'avis sont à introduire uniquement après avis de la Commune et à sa demande)**ANNEXES OBLIGATOIRES**

- 1- FORMULAIRE EVENEMENT dûment complété, et ses annexes. (Formulaire disponible sur le site du SIAMU)

 E – AUTRES

si dossier précédent mentionner : réf. SIAMU :

- Autorisation d'exploiter Contrôle des travaux terminés (****) Visite de prévention
 Attestation de sécurité Contrôles périodiques Avis / Renseignements

ANNEXES OBLIGATOIRES

- 1- Attestations de réception et d'entretien des installations techniques (électricité, gaz, chauffage, ascenseurs, hotte, détection incendie, etc.)
- 2- Attestations de contrôle des équipements de détection et de lutte contre l'incendie

(***) En supplément :

Pour les contrôles de travaux terminés, veuillez fournir : Plans cachetés par SIAMU + copie du (ou des) rapports d'avis + liste des surfaces brutes as-built

FICHE DESCRIPTIVE DES MESURES DE PREVENTION DE L'INCENDIE

A compléter par le demandeur
Joindre descriptif détaillé completif rédigé par l'architecte en cas de projet complexe

DATE et SIGNATURE du demandeur

ADRESSE CONCERNEE PAR LA DEMANDE	
	Réf. dossier précédent
Dénomination : ECOLE SCHALLER	
Rue, n° : 87 Avenue Charles Schaller	
Commune, code postal : 1160 Auderghem	Cadastre : 2ème DIV. / Section E/3 / Parcelle n° 33L70
Brève description du projet : <u>Implantation des pavillons scolaires modulables temporaire</u>	

A – Nombre et Catégorie de(s) Bâtiment(s) suivant Normes de Base (A.R. 12/07/2012) :

BAS 3,24m MOYEN ___ ELEVE ___ INDUSTRIEL A – B – C _____

B – Nombre de niveaux : Hauteur du dernier niveau p/r à la rue* m

* différence d'altitude entre le dernier niveau habité et le niveau de la rue accessible aux services incendie

C – Affectation principale de chaque niveau :

Implantation des pavillons scolaires modulables temporaire
.....
.....

D – Implantation des constructions :

distance entre le(s) bâtiment(s) et la voie publique : 27,50m m Arrière bâtiment

distance entre le(s) bâtiment(s) et le bâti environnant : m Mitoyen

E – Compartimentage et Evacuation

1) Description du compartimentage :

Destination du compartiment	Superficie (m ²)	Nombre de sortie(s)	Dimensions des sorties
1: Niv. +0	381	1	1,25x 2,125 cm
2:			
3:			
4:			
5:			
6:			

salle(s) accessible(s) au public : capacité : personnes

2) Circulations verticales :

-Nombre de :cages d'escaliers ,ascenseurs,escaliers mécaniques

-Dimensions (largeur, giron) et distances entre les cages d'escaliers :
.....

F – Eléments de construction et leurs caractéristiques R, E et/ou I				
Eléments	Matériau	R, E et/ou I	Réaction au feu	Portes/Trappes EI1
Structures	Acier	-	Non combustible	-
Parois verticales	Fermacell 1x12,5	EI30	A2s1d0 - Non combustible	-
Parois horizontales	-	-	-	-
Plafond	Fermacell 2x10	EI30	A2s1d0 - Non combustible	-
Gaines verticales	-	-	-	-
Gaines horizontales	-	-	-	-
Parois cage d'escaliers	-	-	-	-
Façades (isolant)	Laine Minerale	-	A2- Non combustible	-
Toitures	Laine Minerale	-	A2- Non combustible	-

G – Locaux techniques et leurs caractéristiques				
Eléments	Matériau	R, E et/ou I	Réaction au feu	Portes/Trappes EI1
Parois Parking	-	-	-	-
Parois Machine Asc.	-	-	-	-
Parois Local Chaufferie	-	-	-	-
Parois Local Gaz	-	-	-	-
Parois Local H.T.	-	-	-	-
Parois Local Déchet	-	-	-	-

H – Installations techniques, installation à risques	
1) Type et puissance des installations de Chauffage :	Pompe a chaleur 7x3,2kW
2) Ventilation gaines techniques :
3) Type et puissance ventilation parking :
4) Type et puissance ventilation des locaux en sous-sol :
5) Installations à risque spécifique :	
<input type="checkbox"/> panneaux solaires <input type="checkbox"/> cabine HT <input type="checkbox"/> cogénération <input type="checkbox"/> groupe de secours <input type="checkbox"/> ups <input type="checkbox"/> installation aéraulique :
6) Cuisine collective :
7) Stockage de matériaux combustibles ou et explosifs :

I – Equipements et moyens de lutte contre l'incendie	
<input checked="" type="checkbox"/> Eclairage de sécurité :	
<input checked="" type="checkbox"/> Signalisation et pictogramme réglementaires :	
<input type="checkbox"/> Dispositifs de Désenfumage / EFC:	
<input type="checkbox"/> Bornes Incendie	
<input type="checkbox"/> Dévidoirs et Hydrants	
<input type="checkbox"/> Extincteurs	
<input type="checkbox"/> Sprinkler	
<input type="checkbox"/> Dispositifs de détection : <input type="checkbox"/> DI ponctuelle <input type="checkbox"/> DI partielle <input type="checkbox"/> DI généralisée	
<input checked="" type="checkbox"/> Moyens d'annonce, d'alerte, d'alarme : Installation Incendie, Sire, e d'évacuation; détecteur; bouton d'urgence
<input type="checkbox"/> Poste de commandement pompiers :	

Divers :	
----------	--

Liste reprenant la surface brute de chaque niveau:

Niveau +0 _____ 381,0m²
(avec escalier extérieure 68,40m²)

Toit _____ 381,0m²

Date: 05/07/2017

Signature architecte,

Signature Maître d'Ouvrage,

Julien Tregarot
JAVA architecten/s
10A Foppensstraat, 1070 Brussels
info@java-archi.com

Fédération Wallonie-Bruxelles.
Ministère de la communauté française.
44 Boulevard Léopold II, 1080 Bruxelles

08. Proposition PEB



Formulaire De Proposition PEB

Pour les actes soumis à PU et nécessitant l'intervention d'un architecte

A COMPLETER PAR L'AUTORITE DELIVRANTE

Référence Dossier PU: <input type="text"/> <input type="checkbox"/> A la commune <input type="checkbox"/> A la Région <input type="checkbox"/> Etude d'incidence <input type="checkbox"/> Rapport d'incidence <input type="checkbox"/> Bâtiment classé Si la proposition PEB contient au moins (voir cadre 3) <input type="checkbox"/> un bâtiment neuf > 1000 m ² <input type="checkbox"/> un bâtiment assimilé neuf > 1000 m ² <input type="checkbox"/> un bâtiment en rénovation lourde > 5000 m ² alors, la proposition PEB est à transmettre à l'IBGE	Référence Dossier PE: <input type="text"/> <input type="checkbox"/> Classe 1 A ou 1B <input type="checkbox"/> Classe 2 <input type="checkbox"/> Classe 3 Référence Dossier IBGE: <input type="text"/> (A compléter par l'IBGE)
---	---

CADRE 1 - CHAMP D'APPLICATION DE L'OPEB

Le projet contient-il un ou plusieurs bâtiments exclus du champ d'application de l'OPEB ?

- | | |
|------------|--|
| Non | Bâtiment d'une superficie inférieure à 50 m ² sauf si le bâtiment accueille une fonction de logement |
| Non | Construction provisoire prévue pour une durée d'utilisation de deux ans ou moins |
| Non | Lieu de culte |
| Non | Bâtiment exclu via la notion de faible demande en énergie?
(uniquement pour un site industriel, un atelier ou un bâtiment agricole non résidentiel)
Les données techniques qui attestent que le bâtiment en question satisfait au critère de faible demande en énergie sont annexées au présent formulaire |

CADRE 2 - DONNÉES ADMINISTRATIVES

Adresse			
Rue	<input type="text" value="Avenue Charles Schaller"/>	N°	<input type="text" value="87"/>
Commune	<input type="text" value="Auderghem"/>	Code postal	<input type="text" value="1160"/>



FORMULAIRE DE PROPOSITION PEB

Demandeur PU					
Dénomination	Fédération Wallonie-Bruxelles Ministère de la communauté Française				
Réprésenté(e) par					
Nom	Mr Pirlot	Prénom	Pierre		
Adresse	Boulevard Leopold II	Numéro	44	Boite	
Commune	Molenbeek-Saint-Jean	Code Postal	1080	Pays	Belgique
Téléphone		Fax			
Email					
Personne de contact					
Coordonnées					
Architecte					
Dénomination	JAVA Architectes SPRL				
Réprésenté(e) par					
Nom	Mr Tregarot	Prénom	Julien		
Adresse	Foppenstraat	Numéro	10	Boite	a
Commune	Anderlecht	Code Postal	1070	Pays	Belgique
Téléphone	02/527.41.80	Fax			
Email	info@java.com				
Personne de contact					
Coordonnées					

CADRE 3 - DIVISION DU PROJET

Identifiant du Bâtiment PEB:	bâtiment gauche				
Superficie en m ²	153,00	Nature des travaux	Bâtiment neuf (BN)		
Adresse					
Rue	Avenue Charles Schaller			N°	87
Commune	Auderghem			Code postal	1160
Unité PEB	Boîte/Réf.	Affectation	Surf. [m²]		
upeb1	?	Enseignement	153,00		



FORMULAIRE DE PROPOSITION PEB

Identifiant du Bâtiment PEB:		Bâtiment droite	
Superficie en m ²	227,37	Nature des travaux	Bâtiment neuf (BN)
Adresse			
Rue	Avenue Charles Schaller	N°	87
Commune	Auderghem	Code postal	1160
Unité PEB	Boîte/Réf.	Affectation	Surf. [m ²]
upeb2	?	Enseignement	227,37

CADRE 4 - TRAVAUX DES BÂTIMENTS EXISTANTS

CADRE 5 - NIVEAU K ET COMPACITE DES UNITES DES BÂTIMENTS NEUFS OU ASSIMILÉS À DU NEUF

Identifiant du bâtiment PEB		bâtiment gauche		
Unité PEB	Affectation	Noeuds constructifs	Niveau K	C* [m]
vk4 / upeb1	Enseignement	Option C : Supplément forfaitaire	34.0	1,00

CADRE 5 - NIVEAU K ET COMPACITE DES UNITES DES BÂTIMENTS NEUFS OU ASSIMILÉS À DU NEUF

Identifiant du bâtiment PEB		Bâtiment droite		
Unité PEB	Affectation	Noeuds constructifs	Niveau K	C* [m]
vk15 / upeb2	Enseignement	Option C : Supplément forfaitaire	35.0	1,07

CADRE 7 - DESCRIPTION DE LA CONCEPTION ÉNERGÉTIQUE DU PROJET

Classe modulaire isolées

CADRE 8 - LES INSTALLATIONS TECHNIQUES

Suite à l'entrée en vigueur de l'"arrêté chauffage", ce cadre est obsolète

CADRE 9 - ANNEXES ET SIGNATURES

ANNEXES

Type	Nom
------	-----



FORMULAIRE DE PROPOSITION PEB

SIGNATURES DE LA PROPOSITION PEB

Date	<input type="text"/>		
Signature du demandeur de PU		Signature de l'architecte	
<input type="text"/>		<input type="text"/>	



10. Formulaire statistique INS



Performance énergétique et climat intérieur des bâtiments

Rapport PEB

Données administratives du projet

Nom du Projet	Auderghem	
Rue	Avenue Charles Schaller	Numéro 87
Localité	Auderghem	Code Postal 1160
Référence cadastrale	-	



Affichage du rapport

Ordre d'affichage dans le rapport

Toutes les unités par exigence

Unités PEB affichées dans le rapport

Bâtiment "bâtiment gauche"

Unité PEB "upeb1"

Bâtiment "Bâtiment droite"

Unité PEB "upeb2"



Liste des intervenants

Déclarant PEB

Mr Nom **Pirlot** Prénom **Pierre**
Représentant
Dénomination **Fédération Wallonie-Bruxelles Ministère de la communauté Française**
Rue **Boulevard Leopold II** Numéro **44** Boite
Code Postal **1080** Localité **Molenbeek-Saint-Jean** Pays **Belgique**
Téléphone Fax
Courriel
Personne de contact

Conseiller PEB

Mr Nom **Moreels** Prénom **Geoffrey**
Numéro d'agrément du responsable PEB **PEBPP-**
Rue **rue Blanche** Numéro **20** Boite
Code Postal **7608** Localité **Wiers** Pays **Belgique**
Téléphone Fax
Courriel
Personne de contact

Architecte chargé du suivi de l'exécution des travaux

Mr Nom **Tregarot** Prénom **Julien**
Représentant
Dénomination **JAVA Architectes SPRL**
Rue **Foppenstraat** Numéro **10** Boite **a**
Code Postal **1070** Localité **Anderlecht** Pays **Belgique**
Téléphone **02/527.41.80** Fax
Courriel **info@java.com**
Personne de contact

Demandeur PU



Mr Nom **Pirlot** Prénom **Pierre**
Représentant
Dénomination **Fédération Wallonie-Bruxelles Ministère de la communauté Française**
Rue **Boulevard Leopold II** Numéro **44** Boite
Code Postal **1080** Localité **Molenbeek-Saint-Jean** Pays **Belgique**
Téléphone Fax
Courriel
Personne de contact

Architecte

Mr Nom **Tregarot** Prénom **Julien**
Représentant
Dénomination **JAVA Architectes SPRL**
Rue **Foppenstraat** Numéro **10** Boite **a**
Code Postal **1070** Localité **Anderlecht** Pays **Belgique**
Téléphone **02/527.41.80** Fax
Courriel **info@java.com**
Personne de contact



Résumés des exigences par bâtiments

Bâtiment "bâtiment gauche"

(nom du bâtiment)

Nature des travaux: Bâtiment neuf (BN)

Volume protégé : 507,00 m³

Volume "vk4"

Unité PEB "upeb1"

Affectation de l'unité PEB: Enseignement

Superficie : 153,00 m²

Exigences à respecter au niveau de l'unité PEB :

Umax / Rmin	Niveau K	Niveau E	E _{techniques}	Surchauffe	Ventilation
✓	✓ 34.0	✓ 66.0	✓		✓
voir fiche(s) 1 pour détails	voir fiche(s) 2 pour détails	voir fiche(s) 3 pour détails			voir fiche(s) 4 pour détails

Méthode de calcul pour les noeuds constructifs : Option C : Supplément forfaitaire

Bâtiment "Bâtiment droite"

(nom du bâtiment)

Nature des travaux: Bâtiment neuf (BN)

Volume protégé : 654,00 m³

Volume "vk15"

Unité PEB "upeb2"

Affectation de l'unité PEB: Enseignement

Superficie : 227,37 m²

Exigences à respecter au niveau de l'unité PEB :

Umax / Rmin	Niveau K	Niveau E	E _{techniques}	Surchauffe	Ventilation
✓	✓ 35.0	✓ 68.0	✓		✓
voir fiche(s) 1 pour détails	voir fiche(s) 2 pour détails	voir fiche(s) 3 pour détails			voir fiche(s) 4 pour détails

Méthode de calcul pour les noeuds constructifs : Option C : Supplément forfaitaire

**Bâtiment "bâtiment gauche"**

(nom du bâtiment)

Nature des travaux : Bâtiment neuf (BN)

Volume "vk4"**Unité PEB "upeb1"**

1.1. PAROIS TRANSPARENTES/TRANSLUCIDES								Uw (moyen)	1,34	
Nom de la paroi	Type	U	Ug	R	b.Ui	a.Ueq	b.Ueq	Exig.		
Baies NO	Fenêtre	1,34	0,80	-	-	-	-			
Baies SE	Fenêtre	1,34	0,80	-	-	-	-			
Baies SO	Fenêtre	1,34	0,80	-	-	-	-			
1.2.1 toitures et plafonds								Uw (moyen)	0,19	
Nom de la paroi	Type	U	Ug	R	b.Ui	a.Ueq	b.Ueq	Exig.		
Toit	Toiture	0,19	-	-	-	-	-			
1.2.2. murs non en contact avec le sol, à l'exception des murs visés en 1.2.4.								Uw (moyen)	0,24	
Nom de la paroi	Type	U	Ug	R	b.Ui	a.Ueq	b.Ueq	Exig.		
Mur ext	Mur	0,24	-	-	-	-	-			
1.2.6. autres planchers (planchers sur terre-plein, au dessus d'un vide sanitaire ou au-dessus d'une cave en dehors du volume protégé, planchers de cave enterrés)								Uw (moyen)	0,22	
Nom de la paroi	Type	U	Ug	R	b.Ui	a.Ueq	b.Ueq	Exig.		
Plancher	Plancher/Plafond	0,22	-	4,21	-	0,19	-			
1.3. PORTES ET PORTES DE GARAGE (cadre inclus)								Uw (moyen)	1,90	
Nom de la paroi	Type	U	Ug	R	b.Ui	a.Ueq	b.Ueq	Exig.		
Portes	Porte	1,90	-	-	-	-	-			

Bâtiment "Bâtiment droite"

(nom du bâtiment)

Nature des travaux : Bâtiment neuf (BN)

Volume "vk15"**Unité PEB "upeb2"**

1.1. PAROIS TRANSPARENTES/TRANSLUCIDES								Uw (moyen)	1,34	
--	--	--	--	--	--	--	--	------------	------	--



Nom de la paroi	Type	U	Ug	R	b.Ui	a.Ueq	b.Ueq	Exig.
Baies NO	Fenêtre	1,34	0,80	-	-	-	-	✓
Baies SE	Fenêtre	1,34	0,80	-	-	-	-	✓
Baies NE	Fenêtre	1,34	0,80	-	-	-	-	✓

1.2.1 toitures et plafonds

Nom de la paroi	Type	U	Ug	R	b.Ui	a.Ueq	b.Ueq	Exig.
Toit	Toiture	0,19	-	-	-	-	-	✓

1.2.2. murs non en contact avec le sol, à l'exception des murs visés en 1.2.4.

Nom de la paroi	Type	U	Ug	R	b.Ui	a.Ueq	b.Ueq	Exig.
Mur ext	Mur	0,24	-	-	-	-	-	✓

1.2.6. autres planchers (planchers sur terre-plein, au dessus d'un vide sanitaire ou au-dessus d'une cave en dehors du volume protégé, planchers de cave enterrés)

Nom de la paroi	Type	U	Ug	R	b.Ui	a.Ueq	b.Ueq	Exig.
Plancher	Plancher/Plafond	0,22	-	4,21	-	0,19	-	✓

1.3. PORTES ET PORTES DE GARAGE (cadre inclus)

Nom de la paroi	Type	U	Ug	R	b.Ui	a.Ueq	b.Ueq	Exig.
Portes	Porte	1,90	-	-	-	-	-	✓



Bâtiment "bâtiment gauche"

(nom du bâtiment)

Nature des travaux: Bâtiment neuf (BN)

Volume K : vk4

Résultats :

Volume protégé (V) :	507,00 m ³
Surface totale de déperdition (At) :	509,28 m ²
Compacité (V/At) :	1,00 m
Coefficient moyen déperditions thermiques (Um) :	0,34 W/m ² .K
Niveau K :	34,00

Affectation de l'unité PEB:

upeb1 : Enseignement



Bâtiment "Bâtiment droite"

(nom du bâtiment)

Nature des travaux: Bâtiment neuf (BN)

Volume K : vk15

Résultats :

Volume protégé (V) :	654,00 m ³
Surface totale de déperdition (At) :	611,02 m ²
Compacité (V/At) :	1,07 m
Coefficient moyen déperditions thermiques (Um) :	0,36 W/m ² .K
Niveau K :	35,00

Affectation de l'unité PEB:

upeb2 : Enseignement

**Fiche 3 : Exigences E et surchauffe (+ total annuel par poste)****Bâtiment "bâtiment gauche"**

(nom du bâtiment)

Nature des travaux : Bâtiment neuf (BN)

Unité PEB : upeb1

Affectation de l'unité PEB: Enseignement

Résumé des résultats de l'unité PEB	
Postes	Total annuel
Consommation d'EP pour le chauffage (et l'humidification si PEN) (MJ)	39 391,36
Consommation d'EP pour le refroidissement (MJ)	6 587,26
Consommation d'EP pour l'éclairage (MJ)	53 807,04
Economie d'EP par le photovoltaïque (MJ)	-0,00
Consommation d'EP pour les auxiliaires (MJ)	8 130,37
Economie d'EP par la cogénération (MJ)	-0,00
Consommation caractéristique d'EP (MJ)	107 916,03
Consommation d'EP pour le chauffage (et l'humidification si PEN)	
Postes	Total annuel
Pertes par transmission (MJ)	47 976,78
Pertes par ventilation (MJ)	28 567,22
Gains internes (MJ)	-21 022,72
Gains solaires (MJ)	-7 408,05
Besoins nets pour le chauffage (MJ)	56 359,95
Besoins bruts pour le chauffage (MJ)	58 614,35
Energie produite pour le chauffage par le système solaire thermique (MJ)	-0,00
Besoins bruts assumés par le système de chauffage (MJ)	58 614,35
Consommation finale préférentielle pour le chauffage (MJ)	15 756,54
Consommation finale non-préf.pour le chauffage (MJ)	0,00
Consommation finale pour le chauffage (MJ)	15 756,54
Consommation d'EP pour le chauffage (et l'humidification si PEN) (MJ)	39 391,36
Consommation d'EP pour le refroidissement	
Postes	Total annuel
Pertes par transmission en refroidissement (MJ)	42 867,68
Pertes par ventilation en refroidissement (MJ)	4 034,55
Gains internes en refroidissement (MJ)	-26 278,40
Gains solaires en refroidissement (MJ)	-9 385,64
Besoins nets pour le refroidissement (MJ)	13 174,51
Besoins bruts pour refroidissement (MJ)	13 174,51
Consommation finale préf. en refroidissement (MJ)	2 634,90
Consommation finale non-préf. en refroidissement (MJ)	0,00
Consommation d'EP pour le refroidissement (MJ)	6 587,26



Consommation d'EP pour l'éclairage	
Postes	Total annuel
Consommation finale en éclairage (kWh)	5 978,56
Consommation d'EP pour l'éclairage (MJ)	53 807,04

Consommation d'EP pour les auxiliaires	
Postes	Total annuel
Veilleuses (MJ)	0,00
Circulateurs et pompes (kWh)	0,00
Ventilateurs (kWh)	903,38
Refroidissement (kWh)	0,00
Free chilling (kWh)	0,00
Pré-refroidissement (kWh)	0,00
Consommation d'EP pour les auxiliaires (MJ)	8 130,37

Economie d'EP par le photovoltaïque	
Postes	Total annuel
Production finale d'électricité (kWh)	0,00
Economie d'EP par le photovoltaïque (MJ)	-0,00

Economie d'EP par la cogénération	
Postes	Total annuel
Production finale d'électricité (kWh)	0,00
Economie d'EP par la cogénération (MJ)	-0,00

Humidification	
Postes	Total annuel
Besoins nets en humidification (MJ)	0,00
Energie produite pour l'humidification par le système solaire thermique (MJ)	-0,00
Besoins nets assumés par système d'humidification (MJ)	0,00
Consommation finale préférentielle en humidification (MJ)	0,00
Consommation finale non-préf. en humidification (MJ)	0,00

Emissions de CO2	
Postes	Total annuel
Emissions dues au chauffage (kg)	2 820,42
Emissions dues au refroidissement (kg)	0,00
Emissions dues aux auxiliaires (kg)	582,13
Emissions économisées grâce au photovoltaïque (kg)	-0,00
Emissions économisées grâce à la cogénération (kg)	-0,00
Eclairage (kg)	3 852,58
Emission totale de CO2 (kg)	7 255,14



Nature des travaux : Bâtiment neuf (BN)

Unité PEB : upeb2

Affectation de l'unité PEB: Enseignement

Résumé des résultats de l'unité PEB	
Postes	Total annuel
Consommation d'EP pour le chauffage (et l'humidification si PEN) (MJ)	47 892,74
Consommation d'EP pour le refroidissement (MJ)	10 403,07
Consommation d'EP pour l'éclairage (MJ)	75 380,61
Economie d'EP par le photovoltaïque (MJ)	-0,00
Consommation d'EP pour les auxiliaires (MJ)	12 579,32
Economie d'EP par la cogénération (MJ)	-0,00
Consommation caractéristique d'EP (MJ)	146 255,73
Consommation d'EP pour le chauffage (et l'humidification si PEN)	
Postes	Total annuel
Pertes par transmission (MJ)	60 392,52
Pertes par ventilation (MJ)	36 271,62
Gains internes (MJ)	-30 786,78
Gains solaires (MJ)	-10 034,44
Besoins nets pour le chauffage (MJ)	68 523,46
Besoins bruts pour le chauffage (MJ)	71 264,39
Energie produite pour le chauffage par le système solaire thermique (MJ)	-0,00
Besoins bruts assumés par le système de chauffage (MJ)	71 264,39
Consommation finale préférentielle pour le chauffage (MJ)	19 157,10
Consommation finale non-préf.pour le chauffage (MJ)	0,00
Consommation finale pour le chauffage (MJ)	19 157,10
Consommation d'EP pour le chauffage (et l'humidification si PEN) (MJ)	47 892,74
Consommation d'EP pour le refroidissement	
Postes	Total annuel
Pertes par transmission en refroidissement (MJ)	54 550,95
Pertes par ventilation en refroidissement (MJ)	6 242,26
Gains internes en refroidissement (MJ)	-38 483,47
Gains solaires en refroidissement (MJ)	-12 553,75
Besoins nets pour le refroidissement (MJ)	20 806,13
Besoins bruts pour refroidissement (MJ)	20 806,13
Consommation finale préf. en refroidissement (MJ)	4 161,23
Consommation finale non-préf. en refroidissement (MJ)	0,00
Consommation d'EP pour le refroidissement (MJ)	10 403,07



Consommation d'EP pour l'éclairage	
Postes	Total annuel
Consommation finale en éclairage (kWh)	8 375,62
Consommation d'EP pour l'éclairage (MJ)	75 380,61

Consommation d'EP pour les auxiliaires	
Postes	Total annuel
Veilleuses (MJ)	0,00
Circulateurs et pompes (kWh)	0,00
Ventilateurs (kWh)	1 397,70
Refroidissement (kWh)	0,00
Free chilling (kWh)	0,00
Pré-refroidissement (kWh)	0,00
Consommation d'EP pour les auxiliaires (MJ)	12 579,32

Economie d'EP par le photovoltaïque	
Postes	Total annuel
Production finale d'électricité (kWh)	0,00
Economie d'EP par le photovoltaïque (MJ)	-0,00

Economie d'EP par la cogénération	
Postes	Total annuel
Production finale d'électricité (kWh)	0,00
Economie d'EP par la cogénération (MJ)	-0,00

Humidification	
Postes	Total annuel
Besoins nets en humidification (MJ)	0,00
Energie produite pour l'humidification par le système solaire thermique (MJ)	-0,00
Besoins nets assumés par système d'humidification (MJ)	0,00
Consommation finale préférentielle en humidification (MJ)	0,00
Consommation finale non-préf. en humidification (MJ)	0,00

Emissions de CO2	
Postes	Total annuel
Emissions dues au chauffage (kg)	3 429,12
Emissions dues au refroidissement (kg)	0,00
Emissions dues aux auxiliaires (kg)	900,68
Emissions économisées grâce au photovoltaïque (kg)	-0,00
Emissions économisées grâce à la cogénération (kg)	-0,00
Eclairage (kg)	5 397,25
Emission totale de CO2 (kg)	9 727,05



Fiche 4 : Exigence ventilation

Bâtiment "bâtiment gauche"

(nom du bâtiment)

Nature des travaux : Bâtiment neuf (BN)

Volume K : vk4

Unité PEB : upeb1

Affectation de l'unité PEB: Enseignement

Respect de l'exigence :

Système de ventilation : zv1

Type de système : Alimentation mécanique, évacuation mécanique

Avec récupération :

	Espaces	Surface[m ²]	Air extérieur		Air recyclé		Air transféré		Dispositifs	Exig.
			Alim. air neuf [m ³ /h]	Evac. air vicié [m ³ /h]	Alim. [m ³ /h]	Evac. [m ³ /h]	Alim. [m ³ /h]	Evac. [m ³ /h]		
C 1	Classe 1 (Salles de cours)	48.0	264.0	264.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1 OAM, 1 OEM	<input checked="" type="checkbox"/>
C 1	Classe 2 (Salles de cours)	48.0	264.0	264.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1 OAM, 1 OEM	<input checked="" type="checkbox"/>
C 3	Sanitaire (WC)	15.5	75.0	75.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1 OAM, 1 OEM	<input checked="" type="checkbox"/>
?	Réserve (Autres (Couloir, Archive, ...))	15.7	22.0	22.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1 OAM, 1 OEM	<input checked="" type="checkbox"/>

**Bâtiment "Bâtiment droite"**

(nom du bâtiment)

Nature des travaux : Bâtiment neuf (BN)

Volume K : vk15

Unité PEB : upeb2

Affectation de l'unité PEB: Enseignement

Respect de l'exigence :

Système de ventilation : zv4

Type de système : Alimentation mécanique, évacuation mécanique

Avec récupération :

	Espaces	Surface[m ²]	Air extérieur		Air recyclé		Air transféré		Dispositifs	Exig.
			Alim. air neuf [m ³ /h]	Evac. air vicié [m ³ /h]	Alim. [m ³ /h]	Evac. [m ³ /h]	Alim. [m ³ /h]	Evac. [m ³ /h]		
C 1	Classe 1 (Salles de cours)	49.0	290.0	290.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1 OAM, 1 OEM	<input checked="" type="checkbox"/>
C 1	Classe 2 (Salles de cours)	49.0	290.0	290.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1 OAM, 1 OEM	<input checked="" type="checkbox"/>
C 1	Classe 3 (Salles de cours)	49.0	290.0	290.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1 OAM, 1 OEM	<input checked="" type="checkbox"/>
C 3	Sanitaire (WC)	15.5	75.0	75.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1 OAM, 1 OEM	<input checked="" type="checkbox"/>
?	Réserve (Autres (Couloir, Archive, ...))	15.7	22.0	22.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1 OAM, 1 OEM	<input checked="" type="checkbox"/>



Annexe 1 : Calculs détaillés par mois

Bâtiment "bâtiment gauche"

(nom du bâtiment)

Unité PEB : upeb1

Affectation de l'unité PEB: Enseignement

Résumé des résultats de l'unité PEB												
Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Consommation d'EP pour le chauffage (et l'humidification si PEN) (MJ)												
6 996,9	5 918,7	5 352,5	3 430,2	1 574,3	439,3	0,0	0,0	830,9	2 776,9	5 214,1	6 857,5	39 391,4
Consommation d'EP pour le refroidissement (MJ)												
0,0	179,2	284,5	445,1	749,6	1 051,2	1 262,4	1 212,0	778,8	420,9	203,6	0,0	6 587,3
Consommation d'EP pour l'éclairage (MJ)												
4 569,9	4 127,7	4 569,9	4 422,5	4 569,9	4 422,5	4 569,9	4 569,9	4 422,5	4 569,9	4 422,5	4 569,9	53 807,0
Economie d'EP par le photovoltaïque (MJ)												
-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0
Consommation d'EP pour les auxiliaires (MJ)												
690,5	623,7	690,5	668,2	690,5	668,2	690,5	690,5	668,2	690,5	668,2	690,5	8 130,4
Economie d'EP par la cogénération (MJ)												
-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0
Consommation caractéristique d'EP (MJ)												
12 257,3	10 849,2	10 897,4	8 966,1	7 584,3	6 581,3	6 522,8	6 472,4	6 700,5	8 458,2	10 508,4	12 118,0	107 916,0
Consommation d'EP pour le chauffage (et l'humidification si PEN)												
Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Pertes par transmission (MJ)												
7 395,4	6 383,8	6 131,7	4 439,1	2 668,0	1 268,3	655,3	655,3	1 721,3	3 650,9	5 752,7	7 255,0	47 976,8
Pertes par ventilation (MJ)												
4 403,5	3 801,2	3 651,0	2 643,2	1 588,6	755,2	390,2	390,2	1 024,9	2 173,9	3 425,4	4 319,9	28 567,2
Gains internes (MJ)												
-1 785,5	-1 612,7	-1 785,5	-1 727,9	-1 785,5	-1 727,9	-1 785,5	-1 785,5	-1 727,9	-1 785,5	-1 727,9	-1 785,5	-21 022,7
Gains solaires (MJ)												
-113,5	-229,1	-567,6	-855,1	-1 036,8	-1 094,9	-1 084,8	-986,7	-779,5	-435,1	-136,9	-88,2	-7 408,0
Besoins nets pour le chauffage (MJ)												
10 011,0	8 468,3	7 658,2	4 907,9	2 252,4	628,6	0,0	0,0	1 188,9	3 973,1	7 460,2	9 811,5	56 359,9
Besoins bruts pour le chauffage (MJ)												
10 411,4	8 807,0	7 964,5	5 104,2	2 342,5	653,7	0,0	0,0	1 236,4	4 132,0	7 758,6	10 204,0	58 614,3
Energie produite pour le chauffage par le système solaire thermique (MJ)												
-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0
Besoins bruts assumés par le système de chauffage (MJ)												
10 411,4	8 807,0	7 964,5	5 104,2	2 342,5	653,7	0,0	0,0	1 236,4	4 132,0	7 758,6	10 204,0	58 614,3
Consommation finale préférentielle pour le chauffage (MJ)												
2 798,8	2 367,5	2 141,0	1 372,1	629,7	175,7	0,0	0,0	332,4	1 110,8	2 085,6	2 743,0	15 756,5
Consommation finale non-préf.pour le chauffage (MJ)												
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Consommation finale pour le chauffage (MJ)												
2 798,8	2 367,5	2 141,0	1 372,1	629,7	175,7	0,0	0,0	332,4	1 110,8	2 085,6	2 743,0	15 756,5
Consommation d'EP pour le chauffage (et l'humidification si PEN) (MJ)												
6 996,9	5 918,7	5 352,5	3 430,2	1 574,3	439,3	0,0	0,0	830,9	2 776,9	5 214,1	6 857,5	39 391,4



Consommation d'EP pour le refroidissement												
Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Pertes par transmission en refroidissement (MJ)												
6 053,6	5 252,7	5 135,3	3 883,6	2 618,7	1 579,8	1 156,3	1 156,3	1 908,9	3 332,9	4 838,0	5 951,6	42 867,7
Pertes par ventilation en refroidissement (MJ)												
392,6	354,6	392,6	380,0	392,6	260,6	190,7	190,7	314,8	392,6	380,0	392,6	4 034,6
Gains internes en refroidissement (MJ)												
-2 231,9	-2 015,9	-2 231,9	-2 159,9	-2 231,9	-2 159,9	-2 231,9	-2 231,9	-2 159,9	-2 231,9	-2 159,9	-2 231,9	-26 278,4
Gains solaires en refroidissement (MJ)												
-227,1	-447,3	-744,5	-1 003,3	-1 228,8	-1 273,9	-1 262,4	-1 164,6	-930,1	-637,7	-333,6	-132,6	-9 385,6
Besoins nets pour le refroidissement (MJ)												
0,0	358,3	569,0	890,2	1 499,3	2 102,5	2 524,8	2 424,0	1 557,6	841,7	407,1	0,0	13 174,5
Besoins bruts pour refroidissement (MJ)												
0,0	358,3	569,0	890,2	1 499,3	2 102,5	2 524,8	2 424,0	1 557,6	841,7	407,1	0,0	13 174,5
Consommation finale préf. en refroidissement (MJ)												
0,0	71,7	113,8	178,0	299,9	420,5	505,0	484,8	311,5	168,3	81,4	0,0	2 634,9
Consommation finale non-préf. en refroidissement (MJ)												
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Consommation d'EP pour le refroidissement (MJ)												
0,0	179,2	284,5	445,1	749,6	1 051,2	1 262,4	1 212,0	778,8	420,9	203,6	0,0	6 587,3
Consommation d'EP pour l'éclairage												
Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Consommation finale en éclairage (kWh)												
507,8	458,6	507,8	491,4	507,8	491,4	507,8	507,8	491,4	507,8	491,4	507,8	5 978,6
Consommation d'EP pour l'éclairage (MJ)												
4 569,9	4 127,7	4 569,9	4 422,5	4 569,9	4 422,5	4 569,9	4 569,9	4 422,5	4 569,9	4 422,5	4 569,9	53 807,0
Consommation d'EP pour les auxiliaires												
Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Veilleuses (MJ)												
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Circulateurs et pompes (kWh)												
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Ventilateurs (kWh)												
76,7	69,3	76,7	74,2	76,7	74,2	76,7	76,7	74,2	76,7	74,2	76,7	903,4
Refroidissement (kWh)												
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Free chilling (kWh)												
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pré-refroidissement (kWh)												
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Consommation d'EP pour les auxiliaires (MJ)												
690,5	623,7	690,5	668,2	690,5	668,2	690,5	690,5	668,2	690,5	668,2	690,5	8 130,4



Economie d'EP par le photovoltaïque												
Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Production finale d'électricité (kWh)												
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Economie d'EP par le photovoltaïque (MJ)												
-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0
Economie d'EP par la cogénération												
Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Production finale d'électricité (kWh)												
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Economie d'EP par la cogénération (MJ)												
-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0
Humidification												
Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Besoins nets en humidification (MJ)												
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Energie produite pour l'humidification par le système solaire thermique (MJ)												
-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0
Besoins nets assumés par système d'humidification (MJ)												
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Consommation finale préférentielle en humidification (MJ)												
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Consommation finale non-préf. en humidification (MJ)												
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Emissions de CO2												
Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Emissions dues au chauffage (kg)												
501,0	423,8	383,2	245,6	112,7	31,5	0,0	0,0	59,5	198,8	373,3	491,0	2 820,4
Emissions dues au refroidissement (kg)												
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Emissions dues aux auxiliaires (kg)												
49,4	44,7	49,4	47,8	49,4	47,8	49,4	49,4	47,8	49,4	47,8	49,4	582,1
Emissions économisées grâce au photovoltaïque (kg)												
-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0
Emissions économisées grâce à la cogénération (kg)												
-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0
Eclairage (kg)												
327,2	295,5	327,2	316,7	327,2	316,7	327,2	327,2	316,7	327,2	316,7	327,2	3 852,6
Emission totale de CO2 (kg)												
877,6	764,0	759,9	610,1	489,4	396,0	376,6	376,6	424,0	575,5	737,8	867,6	7 255,1



Unité PEB : upeb2

Affectation de l'unité PEB: Enseignement

Résumé des résultats de l'unité PEB												
Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Consommation d'EP pour le chauffage (et l'humidification si PEN) (MJ)												
8 593,2	7 256,3	6 550,6	4 134,3	1 820,9	472,8	0,0	0,0	958,6	3 328,8	6 355,9	8 421,4	47 892,7
Consommation d'EP pour le refroidissement (MJ)												
234,2	270,9	430,3	683,3	1 156,2	1 624,0	1 918,2	1 795,5	1 133,1	619,8	313,8	223,8	10 403,1
Consommation d'EP pour l'éclairage (MJ)												
6 402,2	5 782,6	6 402,2	6 195,7	6 402,2	6 195,7	6 402,2	6 402,2	6 195,7	6 402,2	6 195,7	6 402,2	75 380,6
Economie d'EP par le photovoltaïque (MJ)												
-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0
Consommation d'EP pour les auxiliaires (MJ)												
1 068,4	965,0	1 068,4	1 033,9	1 068,4	1 033,9	1 068,4	1 068,4	1 033,9	1 068,4	1 033,9	1 068,4	12 579,3
Economie d'EP par la cogénération (MJ)												
-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0
Consommation caractéristique d'EP (MJ)												
16 298,0	14 274,8	14 451,4	12 047,2	10 447,7	9 326,4	9 388,8	9 266,1	9 321,3	11 419,1	13 899,3	16 115,8	146 255,7
Consommation d'EP pour le chauffage (et l'humidification si PEN)												
Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Pertes par transmission (MJ)												
9 309,3	8 035,9	7 718,5	5 587,9	3 358,4	1 596,5	824,9	824,9	2 166,7	4 595,7	7 241,4	9 132,5	60 392,5
Pertes par ventilation (MJ)												
5 591,1	4 826,3	4 635,7	3 356,1	2 017,1	958,9	495,4	495,4	1 301,3	2 760,2	4 349,2	5 485,0	36 271,6
Gains internes (MJ)												
-2 614,8	-2 361,7	-2 614,8	-2 530,4	-2 614,8	-2 530,4	-2 614,8	-2 614,8	-2 530,4	-2 614,8	-2 530,4	-2 614,8	-30 786,8
Gains solaires (MJ)												
-171,9	-319,4	-712,8	-1 118,5	-1 426,8	-1 567,5	-1 543,8	-1 322,8	-961,3	-548,5	-207,5	-133,6	-10 034,4
Besoins nets pour le chauffage (MJ)												
12 294,9	10 382,1	9 372,4	5 915,2	2 605,3	676,4	0,0	0,0	1 371,6	4 762,7	9 093,8	12 049,1	68 523,5
Besoins bruts pour le chauffage (MJ)												
12 786,7	10 797,4	9 747,3	6 151,8	2 709,5	703,5	0,0	0,0	1 426,5	4 953,2	9 457,5	12 531,1	71 264,4
Energie produite pour le chauffage par le système solaire thermique (MJ)												
-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0
Besoins bruts assumés par le système de chauffage (MJ)												
12 786,7	10 797,4	9 747,3	6 151,8	2 709,5	703,5	0,0	0,0	1 426,5	4 953,2	9 457,5	12 531,1	71 264,4
Consommation finale préférentielle pour le chauffage (MJ)												
3 437,3	2 902,5	2 620,2	1 653,7	728,4	189,1	0,0	0,0	383,5	1 331,5	2 542,3	3 368,6	19 157,1
Consommation finale non-préf.pour le chauffage (MJ)												
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Consommation finale pour le chauffage (MJ)												
3 437,3	2 902,5	2 620,2	1 653,7	728,4	189,1	0,0	0,0	383,5	1 331,5	2 542,3	3 368,6	19 157,1
Consommation d'EP pour le chauffage (et l'humidification si PEN) (MJ)												
8 593,2	7 256,3	6 550,6	4 134,3	1 820,9	472,8	0,0	0,0	958,6	3 328,8	6 355,9	8 421,4	47 892,7



Consommation d'EP pour le refroidissement												
Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Pertes par transmission en refroidissement (MJ)												
7 703,4	6 684,3	6 534,9	4 942,0	3 332,4	2 010,3	1 471,4	1 471,4	2 429,1	4 241,2	6 156,6	7 573,6	54 550,9
Pertes par ventilation en refroidissement (MJ)												
607,5	548,7	607,5	587,9	607,5	403,1	295,1	295,1	487,1	607,5	587,9	607,5	6 242,3
Gains internes en refroidissement (MJ)												
-3 268,5	-2 952,2	-3 268,5	-3 163,0	-3 268,5	-3 163,0	-3 268,5	-3 268,5	-3 163,0	-3 268,5	-3 163,0	-3 268,5	-38 483,5
Gains solaires en refroidissement (MJ)												
-277,1	-517,5	-927,5	-1 343,0	-1 725,5	-1 859,8	-1 830,4	-1 595,8	-1 168,5	-746,9	-381,9	-180,2	-12 553,8
Besoins nets pour le refroidissement (MJ)												
468,3	541,7	860,6	1 366,6	2 312,4	3 248,0	3 836,4	3 591,1	2 266,2	1 239,5	627,6	447,7	20 806,1
Besoins bruts pour refroidissement (MJ)												
468,3	541,7	860,6	1 366,6	2 312,4	3 248,0	3 836,4	3 591,1	2 266,2	1 239,5	627,6	447,7	20 806,1
Consommation finale préf. en refroidissement (MJ)												
93,7	108,3	172,1	273,3	462,5	649,6	767,3	718,2	453,2	247,9	125,5	89,5	4 161,2
Consommation finale non-préf. en refroidissement (MJ)												
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Consommation d'EP pour le refroidissement (MJ)												
234,2	270,9	430,3	683,3	1 156,2	1 624,0	1 918,2	1 795,5	1 133,1	619,8	313,8	223,8	10 403,1
Consommation d'EP pour l'éclairage												
Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Consommation finale en éclairage (kWh)												
711,4	642,5	711,4	688,4	711,4	688,4	711,4	711,4	688,4	711,4	688,4	711,4	8 375,6
Consommation d'EP pour l'éclairage (MJ)												
6 402,2	5 782,6	6 402,2	6 195,7	6 402,2	6 195,7	6 402,2	6 402,2	6 195,7	6 402,2	6 195,7	6 402,2	75 380,6
Consommation d'EP pour les auxiliaires												
Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Veilleuses (MJ)												
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Circulateurs et pompes (kWh)												
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Ventilateurs (kWh)												
118,7	107,2	118,7	114,9	118,7	114,9	118,7	118,7	114,9	118,7	114,9	118,7	1 397,7
Refroidissement (kWh)												
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Free chilling (kWh)												
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pré-refroidissement (kWh)												
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Consommation d'EP pour les auxiliaires (MJ)												
1 068,4	965,0	1 068,4	1 033,9	1 068,4	1 033,9	1 068,4	1 068,4	1 033,9	1 068,4	1 033,9	1 068,4	12 579,3



Economie d'EP par le photovoltaïque												
Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Production finale d'électricité (kWh)												
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Economie d'EP par le photovoltaïque (MJ)												
-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0
Economie d'EP par la cogénération												
Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Production finale d'électricité (kWh)												
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Economie d'EP par la cogénération (MJ)												
-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0
Humidification												
Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Besoins nets en humidification (MJ)												
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Energie produite pour l'humidification par le système solaire thermique (MJ)												
-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0
Besoins nets assumés par système d'humidification (MJ)												
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Consommation finale préférentielle en humidification (MJ)												
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Consommation finale non-préf. en humidification (MJ)												
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Emissions de CO2												
Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Emissions dues au chauffage (kg)												
615,3	519,6	469,0	296,0	130,4	33,8	0,0	0,0	68,6	238,3	455,1	603,0	3 429,1
Emissions dues au refroidissement (kg)												
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Emissions dues aux auxiliaires (kg)												
76,5	69,1	76,5	74,0	76,5	74,0	76,5	76,5	74,0	76,5	74,0	76,5	900,7
Emissions économisées grâce au photovoltaïque (kg)												
-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0
Emissions économisées grâce à la cogénération (kg)												
-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0
Eclairage (kg)												
458,4	414,0	458,4	443,6	458,4	443,6	458,4	458,4	443,6	458,4	443,6	458,4	5 397,3
Emission totale de CO2 (kg)												
1 150,2	1 002,7	1 003,9	813,7	665,3	551,5	534,9	534,9	586,3	773,2	972,7	1 137,9	9 727,1



Annexe 2 : Composition des parois

Note : la valeur U reprise dans les tableaux des murs et planchers représente suivant les environnements :

- aUeq : si l'environnement est le sol
- bUeq : si l'environnement est une cave ou un vide sanitaire
- bUi : si l'environnement est un espace adjacent non chauffé

Type de paroi : Mur

Valeur U introduite directement : 0,24 W/m²K



Liste des parois

Nom	Surface [m ²]	Environnement	U [W/m ² K]	R [m ² K/W]	Exigence
Mur ext	151,20	Environnement extérieur	0,24		

Type de paroi : Mur

Valeur U introduite directement : 0,24 W/m²K



Liste des parois

Nom	Surface [m ²]	Environnement	U [W/m ² K]	R [m ² K/W]	Exigence
Mur ext	144,18	Environnement extérieur	0,24		

Type de paroi : Fenêtre

Type de fenêtre : Fenêtre simple

Valeur U du vitrage : 0,80 W/m²K

Valeur g (facteur solaire) : 0,55

Groupe du profilé : Plastique

Valeur Uf du profilé : 2,00 W/m²K (Calculée)

Valeur U grille de ventilation : Pas de grille de ventilation

Valeur U Panneau opaque : Pas de Panneau Opaque



Liste des parois

Nom	Surface [m ²]	Environnement	Orientation [°]	U [W/m ² K]	Ug [m ² K/W]	Exigence
Baies NO	7,90	Environnement extérieur	135,00	1,34	0,80	



Type de paroi : Fenêtre
 Type de fenêtre : Fenêtre simple
 Valeur U du vitrage : 0,80 W/m²K
 Valeur g (facteur solaire) : 0,55
 Groupe du profilé : Plastique
 Valeur Uf du profilé : 2,00 W/m²K (Calculée)
 Valeur U grille de ventilation : Pas de grille de ventilation
 Valeur U Panneau opaque : Pas de Panneau Opaque

Liste des parois

Nom	Surface [m ²]	Environnement	Orientation [°]	U [W/m ² K]	Ug [m ² K/W]	Exigence
Baies SE	1,60	Environnement extérieur	-35,00	1,34	0,80	



Type de paroi : Fenêtre
 Type de fenêtre : Fenêtre simple
 Valeur U du vitrage : 0,80 W/m²K
 Valeur g (facteur solaire) : 0,55
 Groupe du profilé : Plastique
 Valeur Uf du profilé : 2,00 W/m²K (Calculée)
 Valeur U grille de ventilation : Pas de grille de ventilation
 Valeur U Panneau opaque : Pas de Panneau Opaque

Liste des parois

Nom	Surface [m ²]	Environnement	Orientation [°]	U [W/m ² K]	Ug [m ² K/W]	Exigence
Baies SO	7,38	Environnement extérieur	35,00	1,34	0,80	



Type de paroi : Fenêtre
 Type de fenêtre : Fenêtre simple
 Valeur U du vitrage : 0,80 W/m²K
 Valeur g (facteur solaire) : 0,55
 Groupe du profilé : Plastique
 Valeur Uf du profilé : 2,00 W/m²K (Calculée)
 Valeur U grille de ventilation : Pas de grille de ventilation
 Valeur U Panneau opaque : Pas de Panneau Opaque

Liste des parois

Nom	Surface [m ²]	Environnement	Orientation [°]	U [W/m ² K]	Ug [m ² K/W]	Exigence
Baies NO	12,50	Environnement extérieur	135,00	1,34	0,80	

Type de paroi : Fenêtre
 Type de fenêtre : Fenêtre simple
 Valeur U du vitrage : 0,80 W/m²K
 Valeur g (facteur solaire) : 0,55
 Groupe du profilé : Plastique
 Valeur Uf du profilé : 2,00 W/m²K (Calculée)
 Valeur U grille de ventilation : Pas de grille de ventilation
 Valeur U Panneau opaque : Pas de Panneau Opaque



Liste des parois

Nom	Surface [m ²]	Environnement	Orientation [°]	U [W/m ² K]	Ug [m ² K/W]	Exigence
Baies SE	7,20	Environnement extérieur	-35,00	1,34	0,80	



Type de paroi : Fenêtre
 Type de fenêtre : Fenêtre simple
 Valeur U du vitrage : 0,80 W/m²K
 Valeur g (facteur solaire) : 0,55

Groupe du profilé : Plastique
 Valeur Uf du profilé : 2,00 W/m²K (Calculée)
 Valeur U grille de ventilation : Pas de grille de ventilation
 Valeur U Panneau opaque : Pas de Panneau Opaque

Liste des parois

Nom	Surface [m ²]	Environnement	Orientation [°]	U [W/m ² K]	Ug [m ² K/W]	Exigence
Baies NE	7,20	Environnement extérieur	-135,00	1,34	0,80	

Type de paroi : Plancher/Plafond
 Valeur R introduite directement : 4,21 m²K/W



Liste des parois

Nom	Surface [m ²]	Environnement	U [W/m ² K]	R [m ² K/W]	Exigence
Plancher	169,30	Sol	0,19	4,21	

Type de paroi : Plancher/Plafond
 Valeur R introduite directement : 4,21 m²K/W



Liste des parois

Nom	Surface [m ²]	Environnement	U [W/m ² K]	R [m ² K/W]	Exigence
Plancher	217,37	Sol	0,19	4,21	

Type de paroi : Toiture
 Valeur U introduite directement : 0,19 W/m²K



Liste des parois

Nom	Surface [m ²]	Environnement	U [W/m ² K]	R [m ² K/W]	Exigence
Toit	169,30	Environnement extérieur	0,19		



Type de paroi : Toiture

Valeur U introduite directement : 0,19 W/m²K



Liste des parois

Nom	Surface [m ²]	Environnement	U [W/m ² K]	R [m ² K/W]	Exigence
Toit	217,37	Environnement extérieur	0,19		

Type de paroi : Porte

Valeur U introduite directement : 1,90 W/m²K



Liste des parois

Nom	Surface [m ²]	Environnement	Orientation [°]	U [W/m ² K]	Exigence
Portes	2,60	Environnement extérieur	-	1,90	

Type de paroi : Porte

Valeur U introduite directement : 1,90 W/m²K



Liste des parois

Nom	Surface [m ²]	Environnement	Orientation [°]	U [W/m ² K]	Exigence
Portes	5,20	Environnement extérieur	-	1,90	



Annexe 3 : Présence des systèmes

Systèmes de l'unité PEB : upeb1

Installation de chauffage <chauffage1>

Type de chauffage	Chauffage central (1 SE)
Transport de chaleur	Par air
Rendement du système de chauffage	96,15 %

Système de production de chaleur <ALGECO - Inverter - Toshiba RAS-10S(A)(K)V-E (nl).ref>

Marque du produit	TOSHIBA
Product-ID	RAS-10SAV-E / RAS-10SKV-E
Type de générateur	Pompe à chaleur électrique
Puissance (nominale ou thermique)	3,20 kW
Rendement	372,00 %

Système de ventilation <systemevent1>

Type de ventilation	Alimentation mécanique, évacuation mécanique
---------------------	--

Etanchéité à l'air (Valeur V50)

Mesure du débit de fuite présente	Non
Le débit de fuite à 50 Pa par unité de surface	12,00 m ³ /(h.m ²)

Système d'éclairage

Calcul sur base de la puissance réellement installée	Non
--	-----

Système solaire thermique

Néant

Système photovoltaïque

Néant



Concepts novateurs

Néant

Systèmes de l'unité PEB : upeb2

Installation de chauffage <chauffage1>

Type de chauffage	Chauffage central (1 SE)
Transport de chaleur	Par air
Rendement du système de chauffage	96,15 %

Système de production de chaleur <ALGECO - Inverter - Toshiba RAS-10S(A)(K)V-E (nl).ref>

Marque du produit	TOSHIBA
Product-ID	RAS-10SAV-E / RAS-10SKV-E
Type de générateur	Pompe à chaleur électrique
Puissance (nominale ou thermique)	3,20 kW
Rendement	372,00 %

Système de ventilation <systemevent1>

Type de ventilation	Alimentation mécanique, évacuation mécanique
---------------------	--

Etanchéité à l'air (Valeur V50)

Mesure du débit de fuite présente	Non
Le débit de fuite à 50 Pa par unité de surface	12,00 m ³ /(h.m ²)

Système d'éclairage

Calcul sur base de la puissance réellement installée	Non
--	-----

Système solaire thermique

Néant

Système photovoltaïque

Néant



Concepts novateurs

Néant

10. Formulaire statistique INS

Direction générale Statistique - Statistics Belgium
Statistique des permis de bâtir
North Gate – bureau 05.B50
Boulevard du Roi Albert II 16
1000 Bruxelles
Numéro d'entreprise: 0314.595.348
tél. : 02/277.61.34
tél. : 02/277.61.38

Statistique des permis de bâtir

Modèle II

Bâtiments destinés exclusivement ou principalement à un autre usage que l'habitation

Dans ces bâtiments, plus de 50 % de la surface totale doit être destinée à un autre usage que l'habitation.
(voir explications A3 et A6)

Pour remplir ce questionnaire d'une manière correcte, le demandeur du permis de bâtir
recourra à l'architecte ou à l'entrepreneur.

Explications pour compléter le questionnaire

Lisez attentivement l'explication se rapportant à la partie à remplir. Les petites flèches (⇐) du questionnaire renvoient aux explications correspondantes.

1. Qualité du maître de l'ouvrage

- 1) Particulier
- 2) Société anonyme
- 3) Société coopérative
- 4) S.P.R.L..
- 5) Société agréée par la Société du Logement de la Région Bruxelloise ou la Société Régionale Wallonne du Logement.
- 6) Association sans but lucratif
- 7) Autre société
- 8) Autorité fédérale
- 9) Communauté ou région
- 10) Province
- 11) Commune
- 12) Organisme dépendant de l'autorité
- 13) Autres

2. Date prévue pour le commencement des travaux

C'est la date (année et mois) à laquelle il est prévu que les premières activités (travaux de terrassement, livraison du matériel et de l'outillage sur le chantier, etc.) soient effectuées sur le chantier.

Si la date exacte n'est pas connue, donnez une date approximative la plus juste possible.

1. Renseignements administratifs

<p>1. A remplir par l'Administration Communale ou l'Administration de l'Urbanisme (en caractère d'imprimerie)</p> <p>Province :</p> <p>Arrondissement administratif:</p> <p>Commune :</p> <p>Numéro de la demande du permis de bâtir :</p> <p>Date d'octroi du permis délivré :</p>	<p>Colonne réservée à l'INS</p>
<p>2. A remplir par le demandeur du permis de bâtir (en caractère d'imprimerie)</p> <p>Nom et prénom du demandeur : Pierre PIRLOT <small>Directeur A.I. Représentant la Direction Régionale de Bruxelles du Service général des Infrastructures scolaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ministère de la communauté française</small></p> <p>Rue et n° du demandeur : 44 Boulevard Léopold II 1080 Bruxelles</p> <p>Situation du bien rue et n° 87 Avenue Charles Schaller 1160 Auderghem</p> <p>numéro cadastral : (division, section, parcelle) 2ème DIV. / Section E/3 / Parcelle n° 33L70</p> <p>⇐ Qualité du maître de l'ouvrage : 8) Autorité Fédérale</p> <p>⇐ Date prévue pour le commencement des travaux : 09-2017</p>	

2. Renseignements sur la construction.

Ce questionnaire comprend 3 parties différentes :

- A. Construction nouvelle ou reconstruction totale
- B. Transformation, extension ou reconstruction partielle
- C. Démolition

On remplit la (les) partie(s) correspondante(s).

Explications pour la partie A : Construction nouvelle

A1. Destination du bâtiment (destiné exclusivement ou principalement à un autre usage que l'habitation)

- 10) Agriculture, horticulture et élevage.
- 11) Industrie et construction (*aussi bien production, entreposage et manutention*)
- 12) Entreposage et manutention des entreprises publiques (*p. ex. casernes des pompiers, garages pour véhicules de police, etc.*)
- 13) Transport et communication (*télécommunication (p.ex. bâtiment pour le placement d'appareils de diffusion), transport par chemin de fer, par route, via des conduits, par eau, par air*)
- 14) Services (*banque, finance et assurance, exploitation d'un commerce de biens immobiliers, location de biens mobiliers*)
- 15) Commerce (*commerce de gros, commerce de détail, réparation et entretien de véhicules automobiles,...*)
- 16) Horeca (*restaurants, salons de thé, cafés,...*)
- 17) Soins personnels (*établissement où les malades ne séjournent pas, polycliniques et dispensaires, garderies de jour pour enfants, salons de coiffure, manucure, pédicure et beauté*)
- 18) Bureaux pour services publics et parastataux
- 19) Bureaux pour administration privée
- 20) Culture et divertissement (*enseignement, sciences et arts, cinéma, théâtre, dancings, salle de fête, locaux pour mouvements de jeunesse, maisons de jeunes, halls d'exposition, etc....*)
- 21) Sport
- 22) Garages
- 23) Autres (*église, chapelle,...*)

A3. Le nombre de pièces d'habitation destinées à une résidence collective ou occasionnelle

Elles reprennent toutes les pièces d'habitation du bâtiment qui ne sont pas destinées à des logements particuliers. Entre autres : les chambres dans un hôtel ...

Une **pièce d'habitation** est un espace dans un logement séparé des autres espaces par des cloisons allant du plancher au plafond avec une surface minimum de 4 m² et une hauteur minimum de 2 m au-dessus du plancher.

Les pièces d'habitation sont les pièces **destinées aux besoins essentiels de la vie** commune (repos, manger, divertissement, étude) ou utilisées à cet effet, plus spécifiquement cuisines, salles à manger, salles de séjour, chambres à coucher, mansardes et sous-sols habitables et autres espaces destinés à l'habitation.

La pièce utilisée comme bureau par un notaire, un avocat, un architecte, un médecin etc. ... dans son propre logement ou dans un autre logement est aussi considérée comme pièce d'habitation.

Les pièces suivantes ne sont **pas reprises** comme pièces d'habitation : salle de bain, w-c, buanderies, cages d'escalier, dégagement, couloirs, caves, greniers, garages et annexes.

A6. Surface du bâtiment

La surface destinée à l'habitation, appelée aussi surface habitable, est la surface totale de toutes les pièces d'habitation des différents niveaux.

La surface destinée à un autre usage que l'habitation est la surface de tous les espaces des différents niveaux avec une destination comme énumérée au point A1.

A7. Surface totale

La surface totale est la somme des surfaces des différents niveaux calculée entre les murs extérieurs, y compris la surface occupée par ces murs eux-mêmes.

A8. Volume total du bâtiment

Le volume d'un bâtiment est obtenu en multipliant la surface de celui-ci, murs extérieurs compris, par la hauteur calculée de la face supérieure du plancher du rez-de-chaussée jusqu'à mi-hauteur du toit ou s'il s'agit d'un toit plat, jusqu'à la face supérieure du toit.

A10. Type de chauffage selon les combustibles utilisés

- | | |
|----------------------|--------------------------|
| 1) gaz naturel | 5) charbon |
| 2) huile combustible | 6) bois |
| 3) électricité | 7) gaz butane ou propane |
| 4) énergie solaire | 8) autres |

A. Construction nouvelle ou reconstruction totale

En cas de démolition préalable, remplir également le cadre C.

**Colonne
réservée à
l'INS**

<p>⇐ 1. Destination du bâtiment : 20) Culture et divertissement (enseignement)</p> <p>2. Nombre de logements prévus dans le bâtiment: 0</p> <p>⇐ 3. Nombre de pièces d'habitation destinées à une résidence collective ou occasionnelle: 0</p> <p>4. Superficie du terrain (m²): 23.918 m²</p> <p>5. Superficie de la parcelle réellement construite (m²): 8.375 m²</p> <p>6. Surface du bâtiment destinée :</p> <p>⇐ - à l'habitation (m²) :</p> <p>- aux caves, greniers et annexes (m²) :</p> <p>⇐ - à un autre usage que l'habitation (m²) :</p> <p>(y compris garages)</p> <p>⇐ 7. Surface totale du bâtiment (m²): 381 m²</p> <p>⇐ 8. Volume total du bâtiment (m³): 1.227 m³</p> <p>9. Nombre de garages individuels ou d'emplacements couverts dans des garages collectifs aménagés dans le bâtiment ou en annexe: 0</p> <p>⇐ 10. Type de chauffage : 3) ÉLECTRICITÉ (pompe à chaleur)</p>	
---	--

11. Répartition des logements (pour ménages particuliers ou collectifs et résidences occasionnelles)

(Remplir s'il y a un ou plusieurs logements)

Une résidence collective ou occasionnelle est considérée comme 1 logement.

Désignation des types de logements dans le bâtiment (par ex. studio, duplex, logement à une, deux, trois chambres à coucher)	Nombre de logements de chaque type	Pour chaque type de logement indiquer :			
		Nombre de pièces d'habitation	Surface totale des pièces d'habitation (en m ²)	Nombre de salles de bain ou de douches	Nombre de W.C.

A99. Destination du bâtiment (destiné exclusivement ou principalement à l'habitation)

Résidence d'un ou de plusieurs ménages particuliers:

- 1) maison particulière avec 2 façades (maison mitoyenne)
- 2) maison particulière avec 3 façades
- 3) maison particulière avec 4 façades (maison isolée), construite d'une façon traditionnelle
- 4) maison particulière avec 4 façades (maison isolée), construite selon une méthode préfabriquée
- 5) immeuble à appartements

- 6) Résidence d'un ménage collectif (orphelinat, communauté religieuse, maison de retraite, prison, caserne, autres)
- 7) Résidence occasionnelle de vacanciers, touristes ou voyageurs (hôtel, motel, home de vacance, auberge de jeunesse, ...)
- 8) Résidence occasionnelle de personnes en traitement (hôpital, maternité, sanatorium, préventorium)
- 9) Résidence occasionnelle d'élèves ou d'étudiants (pensionnat, home d'étudiants)

On parle de **maison particulière** lorsque chaque logement du bâtiment dispose d'une **entrée particulière** reliant le logement à la voie publique.

Par contre, un **immeuble à appartements** possède un **hall d'entrée commun** qui donne accès à la voie publique.

Explication pour la partie B : Transformation

B1. Destination du bâtiment

Destination du bâtiment avant les travaux : voir explications de la partie A (1 et 99)

Destination du bâtiment après les travaux : voir explications de la partie A 1.

B4. Surface du bâtiment

La surface destinée à l'habitation, appelée aussi surface habitable, est la surface totale de toutes les pièces d'habitation (voir explication A3) des différents niveaux .

La surface destinée à un autre usage que l'habitation est la surface de tous les espaces des différents niveaux avec une destination comme énumérée au point A1.

B6. Volume total du bâtiment

Le volume d'un bâtiment est obtenu en multipliant la surface de celui-ci, murs extérieurs compris, par la hauteur calculée de la face supérieure du plancher du rez-de-chaussée jusqu'à mi-hauteur du toit ou s'il s'agit d'un toit plat, jusqu'à la face supérieure du toit.

Explication pour la partie C : Démolition

C1. Destination du bâtiment avant la démolition

La destination des bâtiments comme reprise aux explications de la partie A (1 et 99)

C4. Surface du bâtiment

La surface destinée à l'habitation, appelée aussi surface habitable, est la surface totale de toutes les pièces d'habitation (voir explication A3) des différents niveaux.

La surface destinée à un autre usage que l'habitation est la surface de tous les espaces des différents niveaux avec une destination comme énumérée au point A1.

C6. Volume total du bâtiment

Le volume d'un bâtiment est obtenu en multipliant la surface de celui-ci, murs extérieurs compris, par la hauteur calculée de la face supérieure du plancher du rez-de-chaussée jusqu'à mi-hauteur du toit ou s'il s'agit d'un toit plat, jusqu'à la face supérieure du toit.

B. Transformation, extension ou reconstruction partielle.

pour les bâtiments qui après la transformation sont destinés principalement à un autre usage que l'habitation

	Avant les travaux	Après les travaux	Changement (augmentation ou diminution)	Colonne réservée à l'INS
⇐ 1. Destination du bâtiment 2. Nombre de bâtiments 3. Nombre de logements 4. Surface du bâtiment destinée : (m ²) ⇐ - à l'habitation - aux caves, greniers et annexes ⇐ - à un autre usage que l'habitation (y compris garages) 5. Surface totale du bâtiment (m ²) ⇐ 6. Volume total du bâtiment (m ³) 7. Nombre de garages individuels ou d'emplacements couverts dans des garages collectifs aménagés dans le bâtiment ou en annexe.				

C. Démolition

	Colonne réservée à l'INS
⇐ 1. Destination du (des) bâtiment(s) avant la démolition : 2. Nombre de bâtiments à démolir : 3. Nombre de logements à démolir : 4. Surface du bâtiment destinée : (m ²) ⇐ - à l'habitation - aux caves, greniers et annexes ⇐ - à un autre usage que l'habitation (y compris garages) 5. Surface totale du bâtiment (m ²): ⇐ 6. Volume total du bâtiment (m ³): 7. Nombre de garages individuels ou d'emplacements couverts dans des garages collectifs aménagés dans le bâtiment ou en annexe :	

Je certifie sincères et complets les renseignements ci-dessus.

Date 05/07/2017

Date et signature du demandeur
du permis de bâtir.

Pierre Pirlot

Directeur A.I. Représentant la Direction Régionale de Bruxelles
Fédération Wallonie-Bruxelles.
Ministère de la communauté française
44 Boulevard Léopold II, 1000 Bruxelles

Signature de l'architecte
auteur des plans.

Julien Tregarot
JAVA architecten/s

10A Foppensstraat, 1070 Brussels
info@java-archi.com

Sceau de la
commune

11. Vues axonométriques

12. **Preuve de paiement des frais de dossier** _____

13. **Formulaire du domaine public**

DOMAINE PUBLIC

Je soussigné(e) (nom et adresse)

Pierre PIRLOT.....
Directeur A.I. Représentant la Direction Régionale de Bruxelles du Service général des Infrastructures scolaires de la FW-B
..... Fédération Wallonie-Bruxelles. Ministère de la communauté française / 44 Boulevard Léopold II, 1000 Bruxelles

déclare avoir pris connaissance de ce que le trottoir de mon immeuble sis.....

..... 87 Avenue Charles Schaller. 1160 Auderghem/ 2ème DIV. / Section E/3 / Parcelle n° 33L70

sera établi ou remis en état à mes frais par les soins de la commune, conformément aux
dispositions des règlements sur la bâtisse.

Signature :

Date : 05/07/2017